**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**DU LUNDI 19 JUIN 2023**

Le lundi 19 juin 2023, à 19h, les membres du Conseil du 17ème arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17ème arrondissement le 13 juin 2023, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17ème Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, M. MALLO, M. MICHEL, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme ROUAH-ZANGRILLI, Mme SERFATI, Mme TAIEB, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :
M. DASSIE
Mme LUBIN-NOËL
Mme PEREZ

Sont partis en cours de séance :
M. PERIFAN à la délibération 2023 DLH 141
Mme JACQUEMONT au vœu V172023046
Mme BESSIS au vœu V172023047

Excusés, ayant donné pouvoir :
Mme KUSTER donne pouvoir à M. BOULARD
Mme MAMAN donne pouvoir à Mme PEREZ

Excusés :
Mme TOURY

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement, constatant que le quorum est atteint (29 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

**I. Adoption de la procédure d'urgence (172 023 012)**
**II. Désignation du secrétaire de séance (172 023 010)**
**III. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023 (172 023 011)**

**IV. Examen pour avis des projets et vœux suivants**

**Validation par les membres du conseil d'arrondissement de l'inscription à l'ordre du jour du vœu V172023048 relatif au maintien du Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) dans les locaux situés 8 boulevard Berthier dans le 17e (172 023 015)**
**2023 DU 05 APUI** « La Folie Champerret » (17e) – Avenant à la concession Indigo, déclassement, autorisation de dépôt de permis de construire et constitution d'une servitude au profit de Sogaris
**2023 SG** 46 Impact 2024 - Transformations Olympiques - Subventions de 617 200 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 47 associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »
**2023 DJS 73** Subventions (242 000 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10ème, 11ème, 13ème, 14ème, 15ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi
**2023 DJS 75** Subventions (216 500 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (5ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes
**2023 DJS 76** DDCT DSOL DAC DFPE Subventions (281 000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6èm17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances
**172 023 013 Adoption du budget supplémentaire 2023**
**172023014 Adoption de la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier du 17ème arrondissement**
**2023 DAC** 523 Subventions (5.800 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement
**2023 DASCO 76** Convention d'occupation temporaire des locaux de la Cinémathèque Robert Lynen à titre onéreux avec la Société civile des auteurs multimédia (SCAM)
**2023 DFPE 68** Subvention (924 707 euros) et avenant n° 2 à l'association Gan Menahem pour ses 4 établissements d'accueil du jeune enfant et subvention (100 000 €) et convention d'investissement pour 1 établissement
**2023 DFPE 91** Subventions (34.994 euros) et conventions avec six associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées et à favoriser les échanges entre pairs
**2023 DFPE 109** Subventions (722 194 euros), avenant n° 2 à l'association FRANCE HORIZON (10e) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant
**2023 DFPE 116** Subvention (167 845 euros) et convention avec l'association ABC PUERICULTURE pour son établissement d'accueil du jeune enfant situé 9, 9bis rue Labie (17e)
**2023 DFPE 118** Subventions (159.500 euros) avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre Parents/Enfants
**2023 DFPE 129** Subventions (845 932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance
**2023 DFPE 139** Subvention (974 496 euros) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 22 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF
**2023 DSOL 54** MOIS PARISIEN DU HANDICAP - Subventions (50 770 euros) à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles

Revote 014 Adoption de la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier du 17ème arrondissement

**2023 DSOL 38** Subventions (6 483 789 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS

**2023 DSOL 49** Subventions (164 600 euros) et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

**2023 DDCT 67** - DSP- DPE- DSOL- DASCO- DAE- DAC- DEVE - DTEC Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (1 021 850 euros) à 269 associations pour le financement de 411 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe)

**2023 DDCT 73** Subventions (77 000 euros) à 11 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2024 du Budget Participatif

**2023 DDCT 75** Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2023-Subventions de fonctionnement (95 000 euros) à 7 associations

**2023 DAE 118** Subventions (367 000 euros) et conventions avec 11 structures d'insertion par l'activité économique

**2023 DCPA 9** Stade Max Rousié - Indemnisation de la Ville de Paris suite à un trop perçu de la société SN ERCT

**2023 DJS 21** Subventions (25.000 euros) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e)

**2023 DLH 094** Location de l'immeuble 69, rue Guy Môquet (17e) à la RIVP-bail emphytéotique

**V172023036** Vœu relatif à la préservation des commerces du 69, rue Guy Môquet et à l'instauration de logements intermédiaires dans le programme de logements sociaux prévu par la Ville de Paris à cette adresse - Rattaché à la délibération 2023 DLH 94

**2023 DLH 124** Modification de garantie d'emprunt finançant un programme de création 16 logements sociaux à 119 boulevard Bessières (17e) par Pierres et Lumières

**2023 DLH 141** Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

**V172023037** Vœu relatif à la création d'une seconde permanence sociale d'accueil (PSA) - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141

**V172023038** Vœu relatif à la priorisation des désignations de demandeurs DALO, domiciliés dans le 17e, pour l'attribution des logements sociaux situés dans l'arrondissement - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141

**V172023039** Vœu relatif au renforcement des moyens humains de l'antenne logement du 17e arrondissement - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141

**V172023040** Vœu relatif au renforcement du dispositif « Échanger-Habiter » et à l'amélioration du taux de rotation - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141

**V172023041** Vœu relatif à la mixité sociale au sein du parc social parisien - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141

**2023 DSOL 68** Budget Participatif. Subventions d'investissement (967921 €) et de fonctionnement (12500 €) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. Conventions

**2023 DDCT 43** Subventions (22750 euros) à 17 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 17ème arrondissement

**2023 DASCO 58** Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux pour l'année scolaire 2023-2024

**2023 DEVE 37** Subventions (64000 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

**2023 DDCT 74** Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse des dépôts et consignations

**2023 DSOL 36** Subventions (985 900 euros), dans le cadre d'une convention annuelle et 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité
**2023 DSOL 59** Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants-Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris
**2023 DVD 43** Stationnement de surface – Mesures de simplification
**2023 DVD 57** Plan Vélo 2021– 2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 201 635 € en investissement) et conventions associées
**2023 DVD 76** Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (29 500 euros) et conventions avec 6 associations
**2023 DVD 83** Plan Vélo. Approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France
**2023 DASCO 2** Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires
**2023 DASCO 36** Subvention (30 000 euros) à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire
**2023 DASCO 45** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros)
**2023 DASCO 77** Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 euros)
**2023 DAC 285** Subvention (15 000 euros) et convention annuelle d'équipement avec l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (AAMSPP)

**V. Vœux**

**V172023042** Vœu relatif à l'accès de la Petite Ceinture du 17e aux chiens tenus en laisse
**V172023043** Vœu relatif à l'avenir du bureau de Poste Gouvion-Saint-Cyr situé 79 rue Bayen
**V172023044** Vœu relatif à l'ouverture du Cimetière des Batignolles sur le boulevard Victor Hugo situé à Clichy-la-Garenne (92)
**V172023045** Vœu relatif à la circulation sur l'avenue de Clichy et les rues adjacentes
**V172023046** Vœu relatif à l'optimisation des créneaux sportifs scolaires au profit des associations sportives
**V172023047** Vœu relatif à la multiplication des campements et l'engorgement des dispositifs d'hébergement d'urgence
**V172023035** Vœu relatif à la création d'un quartier d'accessibilité augmentée dans le 17e arrondissement de Paris
**V172023048** Vœu relatif au maintien du Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) dans les locaux situés 8 boulevard Berthier dans le 17e

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-105**

**OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172023012)**

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 13 juin 2023 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 19 juin 2023 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 13 juin 2023 et l'ordre du jour complémentaire publié le 16 juin 2023.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de vingt-huit projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement (2023 SG 46 ; 2023 DFPE 68 ; 2023 DFPE 109 ; 2023 DFPE 116 ; 2023 DFPE 118 ; 2023 DFPE 129 ; 2023 DFPE 139 ; 2023 DSOL 54 ; 2023 DSOL 38 ; 2023 DSOL 49 ; 2023 DDCT 67 ; 2023 DDCT 73 ; 2023 DAE 118 ; 2023 DCPA 9 ; 2023 DJS 21 ; 2023 DSOL 68 ; 2023 DDCT 74 ; 2023 DEVE 37 ; 2023 DSOL 36 ; 2023 DSOL 59 ; 2023 DVD 43 ; 2023 DVD 57 ; 2023 DVD 83 ; 2023 DASCO 45 ; 2023 DJS 73 ;
2023 DJS 75 ; 2023 DJS 76 et 2023 DAC 285)

Considérant la publication tardive de deux projets de délibération propres portant sur l'adoption de la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier du 17ème arrondissement (172 023 014) et l'adoption du budget supplémentaire 2023 (172 023 013) ;

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 15 juin 2023 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17ème arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 31 dont 1 pouvoir écrit

Suffrages exprimés pour : 31
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-106**

**OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172023010)**

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 13 juin 2023 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : M. Théo MICHEL, Conseiller d'arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 31 dont 1 pouvoir écrit

Suffrages exprimés pour : 31
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-107**

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 22 mai 2023 (172023011)**

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 13 juin 2023.

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2023 est adopté

Nombre de votants : 31 dont 1 pouvoir écrit

Suffrages exprimés pour : 31
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-108**

**OBJET : Validation par les membres du conseil d'arrondissement de l'inscription à l'ordre du jour du vœu V172023048 relatif au maintien du Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) dans les locaux situés 8 boulevard Berthier dans le 17e (172 023 015)**

**M. BOULARD** : Je voulais vous informer que les services centraux ont porté deux délibérations à l'ordre du jour qui ne concernent pas le 17e arrondissement : la DSOL 36 ne sera pas examinée, tout comme la DAC 421. Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je vous

propose l'ajout d'un vœu à notre ordre du jour que vous trouverez sur table. Si vous en êtes d'accord, ce sera discuté en fin de séance afin de vous laisser le temps de l'étudier.

Le conseil d'arrondissement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt d'un projet de vœu en cours de séance ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le vœu V172023048 est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil du 17ème arrondissement

*M. LAVAUD a indiqué ne pas prendre part au vote.*

Nombre de votants : 30 dont 1 pouvoir écrit

Suffrages exprimés pour : 30
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-109**

**OBJET : 2023 DU 5 – DVD Appel à Projets Urbains Innovants « La Folie Champerret » (17e) – Avenant à la concession INDIGO, déclassement, autorisation de dépôt de permis de construire modificatif et constitution d'une servitude au profit de SOGARIS**

**M. BOULARD** : Le conseil d'arrondissement appelle l'examen de 47 délibérations. La première concerne la DU 5, je vais vous la présenter.
C'est une délibération nécessaire dans le cadre du projet de la Folie Champerret issu de l'appel à projets Réinventer Paris, lancé par la Mairie de Paris, consistant à créer une plateforme logistique. La Folie Champerret est soutenue de longue date, vous le savez, par la mairie du 17e arrondissement. Notre arrondissement donnera ainsi l'exemple d'un projet logistique du dernier kilomètre durable et pérenne avec un opérateur de portée mondiale pressenti. Je rencontrerai la semaine prochaine la directrice de la SOGARIS, lauréate de cet appel à projets au droit de la caserne de la BSPP, porte de Champerret, près du périphérique, pour un point d'avancement. Dans l'arrondissement, nous avons également un autre grand projet de logistique urbaine qui verra le jour dans le quartier Martin Luther King, avec la base de logistique urbaine ferroviaire, BLUF, qui sera opérée par PROLOGIS à l'horizon post Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pour revenir à la Folie Champerret, à la suite des préconisations formulées en 2021 par l'inspection du travail quant à l'amélioration des conditions de travail au sein de cet espace urbain de distribution, la Ville de Paris et la SOGARIS ont convenu, en lien avec la mairie d'arrondissement, de clore un volume qui était resté propriété de la Ville de Paris, aujourd'hui ouvert sur une voie de desserte interne du site. Ces travaux sont financés et réalisés par la SOGARIS et ont pour objectif d'améliorer l'ambiance thermique et la qualité de l'air pour les futurs travailleurs de l'opérateur que nous accueillerons prochainement. Cet aménagement nécessite un acte foncier qui détaille les servitudes au bénéfice des différents occupants du site,

notamment le parc de stationnement Indigo, ainsi que le déclassement du domaine routier vers le domaine public général de la voie annexe périphérique qui sera fermée à la circulation. Par voie de conséquence, le dépôt d'un permis de construire modificatif intègre cette voie dans le projet de SOGARIS. Chers collègues, je vous demande de bien vouloir voter favorablement ce projet très attendu dans le quartier et qui participe à la requalification de ce site.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L 2141-1 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment son article L141-3 ;

Vu la convention de délégation de service public en vue de la modernisation et de l'exploitation du parc de stationnement porte de Champerret conclue le 7 octobre 2004 avec la société INDIGO Infra France, modifiée par son avenant n° 1 du 18 décembre 2020 et qui expire le 29 mars 2025 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 12 et 13 juin 2006, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Paris et ses modifications ultérieures ;

Vu la délibération 2019 DU 91 du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 désignant d'une part le projet « La Folie Champerret », porté par SOGARIS, en tant que lauréat de la consultation « Réinventer Paris 2 – les dessous de Paris » pour le site « Station-service Champerret intérieur » situé Porte de Champerret Paris17ème, et d'autre part prononçant le déclassement et autorisant la signature des actes nécessaires à la cession du dit site ;

Vu le projet d'État Descriptif de Division en Volumes (EDDV) établi par le cabinet de géomètre-expert Külker en date du 29 mai 2019 ci-annexé ;

Vu la convention de concession du parc de stationnement « Porte de Champerret », Paris 17ème, signé le 7 octobre 2004 entre la Ville de Paris et la société INDIGO Infra France ;

Vu l'avenant n° 1 du 18 décembre 2020 à la convention de concession du parc de stationnement « Porte de Champerret » Paris 17ème, du 7 octobre 2004 ;

Considérant que, suite aux préconisations formulées en 2021 par l'Inspection du travail sur l'amélioration des conditions de travail au sein du projet « La Folie Champerret » porté par SOGARIS, il a été convenu entre les services de la Ville et SOGARIS de la nécessité de clore le volume correspondant au projet du lauréat, aujourd'hui ouvert sur une voie annexe du périphérique, pour améliorer l'ambiance thermique et la qualité de l'air ;

Considérant que ce projet, visant à améliorer les conditions de travail et de sécurité du site, requiert au préalable le déclassement du domaine public routier d'une portion de cette voie ;

Considérant que l'emprise à déclasser, définie en volume, n'est plus affectée à l'usage direct du public depuis la fermeture de la station-service et le démarrage des travaux du site « Champerret Intérieur » ;

Considérant qu'une partie de l'emprise à déclasser est néanmoins intégrée dans le périmètre de la convention de concession du parc de stationnement du 7 octobre 2004 entre la Ville de Paris et la société INDIGO Infra France ;

Considérant que la fonction de desserte actuellement assurée par l'emprise à déclasser sera maintenue après installation du dispositif de fermeture ;

Considérant que le déclassement de cette emprise en volume peut être dispensé d'enquête publique préalable, conformément à l'article L 141-3 alinéa 2 du Code de la voirie routière ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine du 12 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable du Conseil du Patrimoine du 24 mai 2023 ;

Vu le projet en délibération lequel Mme la Maire de Paris propose de prononcer le déclassement dudit volume et d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à la convention du parc de stationnement porte de Champerret, ayant pour objet d'acter des servitudes nécessaires au fonctionnement du projet « La Folie Champerret » porté par SOGARIS et de redéfinir le périmètre de la concession conclue avec la société INDIGO Infra France, d'autoriser le dépôt par SOGARIS d'un permis de construite modificatif relatif au projet de fermeture de la voie et la constitution d'une servitude de passage et d'accès au bénéfice de SOGARIS, grevant la voie intérieure du périphérique au droit du volume de SOGARIS ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;
DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DU 5

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-110**

**OBJET : 2023 SG DJS DDCT DSOL DAC DVD DASCO DAE DFPE DSP 46 - Transformations Olympiques -Subventions 617 200 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 47 associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons par la SG 46 que je vais également vous présenter. Ce projet est intitulé Impact 2024, transformations Olympiques. Le fonds de dotation Paris 2024 qui a été créé en 2020 par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques est doté de 50 millions d'euros. Il a pour objet de construire des projets « héritage » des Jeux Olympiques et Paralympiques. Dans ce cadre, la Ville, avec l'agence nationale du sport, la Seine-Saint-Denis, le Comité National Olympique et Sportif Français, CNOSF, et le comité paralympique sportif français ont lancé cet appel à projets Impact 2024, que nous avons relayé auprès de différentes associations du 17e arrondissement. Cet appel à projets est doté de 6 millions d'euros avec l'objectif de soutenir les associations qui portent des projets innovants en utilisant le sport comme outil d'impact social et s'inscrivant dans des thématiques comme la santé, le bien-être, l'éducation, la citoyenneté, l'inclusion, la solidarité, l'égalité et le développement durable. Nous sommes à la 4e édition de cet appel à projets, lancé en janvier 2023. Il s'est clôturé au 3 mars. Plus de 1300

projets ont été déposés. 4 comités de sélection se sont réunis, on compte 76 lauréats pour Paris et une enveloppe de 1.2 millions d'euros. Pour le 17e, deux projets portés par :
**>** les Rookies que l'on connaît bien, situés aux Épinettes, qui percevront 10 000 euros pour des actions d'éducation à la santé par le sport.
**>** *Boxer inside club* qui propose des parcours éducatifs et d'insertion par le sport à 260 jeunes de 7 à 17 ans.

Chers collègues je vous demande de voter favorablement ce projet de subvention à ces deux associations. C'est un projet très attendu dans le quartier et qui est important en phase héritage. Y a-t-il des interventions ?

**M. ZIADY :** Bonsoir. Merci Monsieur le Maire. C'est simplement pour se féliciter de cette délibération qui est extrêmement importante à l'échelle de la Ville de Paris. Il y a énormément d'associations sportives, y compris dans le 17e, qui avaient postulé et qui, malheureusement, n'ont pas été retenues. Cela a généré beaucoup de frustration, de déception. Je voulais féliciter toutes les associations lauréates à cet appel à projets dont la plupart sont situées dans des quartiers populaires de la Ville. Cela permettra de développer le sport, le sport santé et aussi des valeurs qui concernent le travail sur la citoyenneté, l'inclusion et la solidarité. Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver 47 conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 54 associations dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 » ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 SG 46

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**M. BOULARD :** Chers collègues, avant de poursuivre notre ordre du jour, je vous informe que les membres du conseil municipal des jeunes sont présents ce soir, je veux saluer les deux mini-maires élus : Roxanne TURCAS et Adam KEITA. Je vous demande de les applaudir.

*Applaudissements.*

**M. BOULARD :** Ce soir, ils sont accompagnés de Cassius d'ORTEL LAVALETTE, Clovis MAKE et Stanislas ABOU, qui sont également membres du conseil municipal des jeunes. Vous pouvez également les applaudir.

*Applaudissements.*

**M. BOULARD :** Ils vont assister à nos travaux. Cependant, et à titre exceptionnel, pour leur éviter de rentrer trop tard, je vous proposer d'examiner maintenant les dossiers portant sur la jeunesse, rapportés par Jamila SERFATI, conseillère d'arrondissement déléguée et qui suit les travaux du conseil municipal des jeunes, que je remercie encore pour son implication. Avant de lui laisser la parole, je voudrais me féliciter, et je m'en réjouis, de l'obtention récente du prix Coup de cœur de l'association des Maires d'Île-de-France pour l'initiative portée par les jeunes conseillers municipaux du 17e sur l'Olympiade sportive intercollèges qu'ils ont conçue, organisée et qui s'est déroulée il y a quelques jours sur le stade Max Roussié. Le 28 juin prochain, nous serons Porte de Versailles pour remettre ce prix avec un certain nombre de jeunes conseillers municipaux. Les élus sont également invités à se joindre à Jamila SERFATI

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-11**

**OBJET : 2023 DJS 73 DDCT DAC DSOL Subventions (241 000 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10ème, 11ème, 13ème, 14ème, 15ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi**

**Mme SERFATI :** Merci Monsieur le Maire. Je vais vous présenter une série de 3 délibérations ayant pour objet de voter des subventions en direction de la jeunesse. La première, la DJS 73, propose de voter les subventions, conventions et avenants avec 55 associations jeunesse des 10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e arrondissements au titre de l'insertion professionnelle et de l'emploi. Pour le 17e arrondissement, nous avons 3 associations bénéficiaires. Des Jeunes et des Lettres qui recevra 2 000 euros pour son action Un Tremplin pour l'avenir. C'est un parcours responsable de culture et de découverte de l'entreprise. Néanmoins, nous regrettons de constater une baisse de 1 000 euros par rapport à 2022 sur ce projet pour cette association. La deuxième, c'est Culture Prioritaire qui recevra une subvention globale de 4 000 euros pour son action égalité des chances dans le 17e, sur la culture générale et la culture des métiers pour les jeunes. La 3e association, c'est une subvention de 2 000 euros pour le Centre d'Études et de Pratiques d'Éducation Populaire pour son projet Récit de Soi. Concernant cette subvention, je souhaite préciser que nous avons exprimé des réserves dans notre dialogue avec l'exécutif qui, visiblement, n'ont pas été prises en compte. Ces réserves portaient sur trois points. Cette association est inconnue de la mairie du 17e. Nous sommes très favorables à l'émergence de nouvelles associations sur le territoire qui travaillent avec les jeunes sur l'insertion et l'orientation, que l'on sait être un enjeu majeur. En l'occurrence, ici, le montant total des subventions restant inchangé sur la jeunesse et l'insertion, certaines associations ancrées de longue date, qui font un travail formidable, se voient baisser, voire supprimer leur subvention. Par exemple Kirikou qui a vu ses subventions baisser de 3 000 euros, les Jeunes et des Lettres, dont je parlais juste avant, de 1 000 euros ou encore Like ton Job qui se voit supprimer ses subventions. Le projet soutenu concerne les jeunes du centre social Pouchet qui perçoit de nombreuses subventions au titre du quartier politique de la ville pour des actions où la mobilisation est quand même insuffisante. Nous regrettons d'y voir trop peu de jeunes et déplorons parfois un manque de mixité. Par exemple, l'action Faites le Mur qui a eu lieu il y a deux semaines pour laquelle tout le monde a déploré très peu de jeunes. Malgré les réserves exprimées sur le projet de l'association centre d'études et de pratiques d'éducation populaire, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511 -1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 55 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DJS 73

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-112**

**OBJET : 2023 DJS 75 DDCT/DSOL/DFPE Subventions (217 000 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (5ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes**

**Mme SERFATI :** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de voter des subventions, conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse des 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e arrondissements au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes. Pour le 17e arrondissement, il s'agit d'attribuer une subvention de 1 000 euros au Centre Paroissial d'Initiative Jeunes Ozanam pour son action Sors de ta bulle Vie en société et citoyenneté. Le CPIJ Ozanam accueille tous les jeunes de 13 à 25 ans sur la zone Clichy-Batignolles qui peuvent rencontrer des difficultés scolaires, professionnelles, sociales, familiales ou relationnelles. Ils cherchent à les sensibiliser en soutenant les initiatives citoyennes. Pour la deuxième association, il s'agit d'attribuer une subvention de 2 000 euros à CEFIA Centre social des Épinettes Famille Insertion Accueil, pour son projet de porte-à-porte qui vise à prévenir les phénomènes de rixe par des actions visant à comprendre, donner la parole et la place des jeunes dans un espace libre et constructif à travers une web radio, favoriser les échanges entre jeunes, entre quartiers et entre générations. Ce sont deux associations qui font un travail remarquable avec les jeunes et qui les accompagnent dans la construction en leur donnant le sens de l'engagement, des responsabilités, en les impliquant dans la construction de projets et pour ces raisons, je vous propose de donner un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 -1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 59 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DJS 75

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-113**

**OBJET : 2023 DJS 76 DDCT DSOL DAC DFPE Subventions (281 000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances**

**Mme SERFATI** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de voter des subventions, conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse pour Paris centre, 6e, 17e, 18e, 19e, 20e arrondissements, au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances. Pour le 17e, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros au Centre Paroissial d'Initiative Jeunes Ozanam pour une action qui va permettre à 70 jeunes de 13 à 25 ans d'avoir accès à des activités qui leur sont inaccessibles par manque de moyens ou d'intérêt. La pédagogie du projet permettra aux jeunes de s'investir dans les propositions d'atelier mais aussi dans leur mise en œuvre. Il leur sera proposé de s'initier au foot en salle, au fitness, à la danse afro-caribéenne ou encore aux percussions. Cette action permet à des jeunes d'accéder à des activités nouvelles et s'inscrit dans la co-construction. Pour cela, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 -1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 73 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DJS 76

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-114**

**OBJET : Adoption du budget supplémentaire 2023 (172 023 013)**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons par l'adoption du budget supplémentaire 2023. Il est rapporté par Alix BOUGERET, Première adjointe en charge des finances.

**Mme BOUGERET :** Merci Monsieur le Maire. Le vote du Budget Supplémentaire 2023 est la conséquence logique du vote du compte administratif le 22 mai dernier. Il s'agit de la dernière étape budgétaire pour cette année. Les crédits non mandatés en 2022 constatés lors du compte administratif sont reportés de plein droit et réinscrits au budget supplémentaire de 2023 qui doit être adopté par ce conseil d'arrondissement avant le Conseil de Paris dans quelques jours. Le budget supplémentaire de l'état spécial du 17e s'établit donc à un peu plus de 2 millions d'euros portant les crédits ouverts pour 2023 à 12,7 millions. C'est une progression qui va dans le sens de la hausse des coûts d'énergie qui entraine une revalorisation des dotations de l'état spécial. L'objet de cette délibération est de vous présenter les grands mouvements qui expliquent ce nouveau montant et la ventilation des crédits. Ce BS est d'abord un budget de report. Il a pour premier objet la reprise du résultat 2022, à hauteur de 1,56 million. La réinscription des crédits 2022 à reporter se décompose comme nous l'avons vu dans le compte administratif en restes à réaliser ou encore en reports libres d'emploi. Des reports aussi concernant les conseils de quartier ou bien, à la marge, la dotation d'animation locale. Ensuite, c'est un budget d'ajustement qui majore les dotations de 766 000 euros. Sur la DGL, l'abondement net est de 736 000 euros qui découlent des opérations suivantes : un transfert qui est un remboursement vers le budget de la Ville de Paris au titre des achats des végétaux réalisés par la direction des espaces verts, que nous effectuons comme chaque année, mais aussi un abondement à hauteur de 784 000 euros pour prendre en compte la hausse des dépenses énergie et un abondement de plus de 30 000 euros sur la dotation d'investissement. Il s'agit de la restitution à notre état spécial de la subvention perçue par la ville de la préfecture pour l'installation de la micro-folie dans le 17e arrondissement dans les prochains mois. Compte tenu de ces mouvements le budget supplémentaire se répartit de la manière suivante : pour la dotation d'investissement, le BS est de 395 000 euros, portant les crédits ouverts 2023 à 815 000 euros. En fonctionnement, donc dotation d'animation locale et dotation de gestion locale, le BS est de 1, 9 million, portant ainsi les crédits ouverts en 2023 à 11, 88 millions. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD :** Merci. Pas d'observations ? Bertrand LAVAUD ?

**M. LAVAUD :** Merci. C'est une question sur la dotation d'animation locale. On était à 505 000 et on arrive à 574 000. Je pense qu'il n'y a pas que l'énergie, c'est peut-être également lié à l'inflation. S'agissant des frais de réception, j'ai noté qu'on est passé de 120 à 129 000€, pour les catalogues et imprimés de 65 à 75 et en autres services toujours en DAL, on est passé de 204 à 227. Je voulais savoir si ce sont des dépenses supplémentaires ou bien l'effet de l'inflation ?

**Mme BOUGERET :** S'agissant des fluides, la hausse est indéniable ; on l'a tous constaté par nous-mêmes ; S'agissant des dépenses de réceptions ou d'impressions, on a aussi organisé beaucoup plus de choses qu'on a pu le faire lors des précédentes années. C'est un des éléments d'explication des hausses constatées sur ces natures ?

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, relatifs à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon ;

Vu l'article L. 2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis rendu par la Commission réunie le 11 avril 2023 en application dudit article L. 2511-45 ;

Vu la délibération 2023 DFA 5 présentée lors de la séance des 6, 7 et 8 juillet 2023 du Conseil de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Première adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Le budget supplémentaire 2023 est adopté en recettes et en dépenses.

*Le groupe Paris en Commun et les Écologistes ont indiqué ne pas prendre part au vote.*

Nombre de votants : 29 dont 1 pouvoir écrit

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**OBJET : Adoption de la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier du 17ème arrondissement (172023014)**

**Mme BOUGERET :** Il s'agit d'examiner une charte des conseils de quartier revue à la lumière de notre expérience puisque cette charte a 3 ans de fonctionnement derrière elle. Avant le renouvellement des conseils de quartier qui aura lieu à l'automne prochain, l'idée est de pouvoir renouveler nos conseils de quartier sur une nouvelle base de travail qu'on a voulue plus pragmatique, plus simple et plus lisible. C'est ce qui nous a guidés dans la proposition faite ce soir, c'est de coller au fonctionnement des autres conseils de quartier. Dans le comparatif, il y a quelques changements de vocables pour que les habitants comprennent mieux ou identifient mieux le rôle des conseils de quartier en évitant certains doublons. Par exemple, l'assemblée citoyenne est une instance existant à l'échelle de Paris, créée en 2021 par la Maire de Paris. Nous proposons de revenir à l'intitulé « réunion publique » qui nous paraît plus clair pour les habitants. On a aussi voulu valoriser le rôle d'animation des conseils de quartier qui a été ajouté au titre de leurs compétences, assouplir aussi le rôle des membres de ces conseils. Il y avait beaucoup de rôles très attitrés, fléchés sur les membres des comités d'animation. Dans la pratique, on constate que c'est souvent un fonctionnement très collégial, très simple et assez évident et souvent des compétences partagées. On est revenu sur les mêmes missions, il n'y a rien de fondamental qui change, mais de manière plus ouverte, où au fil du temps, les uns et les autres, pourront s'investir sur telle ou telle mission. Sur le rôle des membres, c'est aussi réaffirmer leur rôle en termes d'animation, d'organisation des fêtes de quartier et de remontées des difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Ce sont les principales modifications. Encore une fois, c'est assez à la marge. Les autres changements sont la conséquence de la suppression de ces différents rôles de mobilisateurs, ambassadeurs, référents des ordres du jour, etc.

**M. MALLO :** Merci Monsieur le Maire. On proposait deux points qui concernent l'article 8. Sauf erreur de ma part, on constate qu'il n'y a pas de parité sur l'ensemble des collèges et on souhaitait la maintenir. Sur la partie du collège des acteurs locaux, à l'époque il y avait une sorte d'appel à candidatures et on ne le voit plus.

**Mme BOUGERET :** Effectivement la parité on l'a clairement formulée sur le collège des habitants. C'est assez facile, c'est un tirage au sort, homme/femme. Sur le collège élus, ce sont 3 élus donc c'est compliqué d'être strictement paritaire. Sur les acteurs locaux, l'idée n'est pas de s'enfermer. Cela n'empêche en rien qu'on soit collectivement assez responsables pour

équilibrer au mieux nos collèges. En tout cas, je sais que les délégués du Maire y veilleront et je ne doute pas que tous les autres membres aussi pour aller, autant que possible, vers la parité. L'idée n'est pas d'imposer. Parfois, il peut y avoir un tout petit peu plus de femmes investies dans un quartier, un tout petit peu plus d'hommes investis dans un autre, cela n'enlève rien à la compétence des uns et des autres. L'idée, ce n'est pas de fermer les choses. Je comprends votre remarque. Je prends l'engagement, au nom de mes collègues et de moi-même qui sommes en charge du conseil de quartier, qu'on garantisse la parité. L'idée n'est pas de l'écrire formellement. Quant à la disparition de l'appel à candidatures, l'idée, là aussi, c'était vraiment de construire des conseils de quartier tels qu'ils sont. On veut être aussi pragmatiques que possible. Les délégués de quartier connaissent assez bien leur quartier pour pouvoir avoir en tête les principaux acteurs locaux investis, on les connaît tous, mais il faut élargir et renouveler c'est le but de ce prochain renouvellement. L'idée est de pouvoir aussi en parler avec les habitants qui vont être tirés au sort. Tout cela n'est pas exclusif.

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-115**

**OBJET : 2023 DAC 523 Subventions (5 800 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement**

**Mme BOUGERET :** La DAC 523 est relative à la subvention en soutien des actions culturelles locales dans le 17e arrondissement émanant de l'amendement dit « Bloche ». Cette enveloppe qui donne la possibilité aux maires d'arrondissement de donner un coup de pouce à des associations culturelles, s'élève, cette année encore à 10 000€. Plusieurs associations sont présentées dans cette délibération. La compagnie Clarance pour 1 200 euros, l'association Calliope pour 2 000 euros, l'association Turbulence pour 1 600 euros, l'Assoce, pour 500 euros et Ode et Lyre pour 500 euros. Vous savez comme moi compter, je vous rassure, il en manque. C'est un simple réglage administratif, car certaines associations n'ont pas donné les papiers dans les temps. Je pense qu'en septembre, le complément sera voté. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Compagnie Clarance, Calliope, Turbulence !, l'Assoce et Ode et Lyre ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAC 523

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-116**

**OBJET : 2023 DASCO 76 DAC Convention d'occupation temporaire des locaux de la Cinémathèque Robert Lynen à titre onéreux avec la Société civile des auteurs multimédia (SCAM)**

**Mme BOUGERET :** Il s'agit d'une convention d'occupation temporaire des locaux de la Cinémathèque Robert Lynen, que nous connaissons bien. La société civile des auteurs multimédia, société qui négocie, collecte et répartit les droits d'auteur à ses membres, voit ses locaux faire l'objet d'importants travaux de rénovation en 2023 et 2024. C'est une société qui a besoin d'organiser régulièrement des projections. La cinémathèque Robert Lynen accueille principalement un public scolaire, donc en journée. L'objet de cette délibération est de permettre à la société civile des auteurs multimédia, dans les conditions de la convention qui vous est proposée, de faire des projections à la cinémathèque à partir du mois de septembre et pendant la durée des travaux.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération 1930 492 du 15 décembre 1931 qui vise l'acceptation d'une donation sous réserve d'usufruit des collections garnissant un hôtel et l'hôtel lui-même ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention d'occupation temporaire des locaux de la Cinémathèque Robert Lynen à titre onéreux avec la Société civile des auteurs multimédia (SCAM) ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 76

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-117**

**OBJET : 2023 DFPE 68 Subvention (924 707 euros) et avenant n° 2 à l'association Gan Menahem pour ses 4 établissements d'accueil du jeune enfant et subvention (100 000 euros) et convention d'investissement pour l'établissement d'accueil du jeune enfant Gan Kitov situé 9 rue Jacques Ibert (17e)**

**Mme BESSIS :** La première délibération propose une subvention d'un montant de 924 707 euros ainsi qu'un avenant n° 2 à l'association Gan Menahem pour ses 4 établissements d'accueil de jeunes enfants et une subvention de 100 000 euros et convention d'investissement pour un établissement. L'association Gan Menahem gère 4 établissements d'accueil de la petite enfance à Paris pour une capacité globale de 366 places, dont la crèche Gan Kitov située dans notre arrondissement rue Jacques Ibert, qui dispose de 114 places. Outre la subvention de fonctionnement 2023 pour cet établissement, cette délibération propose d'attribuer une subvention d'investissement de 100 000 euros à l'association Gan Menahem pour les travaux de rénovation et de mise en sécurité et conformité dont le montant total s'élève à 608 696 euros avec une participation de la CAF à hauteur de 440 000 euros. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511 - 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association Gan Menahem et la Ville de Paris pour ses 4 établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Gan Menahem ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 68

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-118**

**OBJET : 2023 DFPE 91 - Subventions (34 994 euros) et conventions avec six associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées et à favoriser les échanges entre pairs**

**Mme BESSIS :** Il s'agit d'une subvention d'un montant de 34 994 euros avec des conventions à six associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants pour des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et à favoriser les échanges entre pairs dans plusieurs arrondissements, dont le 17e. Il s'agit donc d'attribuer une subvention de 4 000 euros à l'association Papoto, qui signifie parentalité pour tous, dont le projet consiste à sensibiliser les familles vulnérables, isolées ou éloignées des dispositifs de soutien aux besoins fondamentaux du jeune enfant, notamment en termes de prévention. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511 -1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à six associations et la signature de cinq conventions annuelles ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 91

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-119**

**OBJET : 2023 DFPE 109 Subventions (722194 euros), avenant n° 2 à l'association FRANCE HORIZON (10e) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant**

**Mme BESSIS :** Il s'agit d'une subvention d'un montant global de 722194 euros et d'un avenant n° 2 à l'association FRANCE HORIZON pour ses trois établissements d'accueil. Cette association est gestionnaire de trois établissements d'accueil du jeune enfant représentant une capacité d'accueil de 103 places. Cette subvention globale comprend une subvention pour le fonctionnement de 394142 euros pour l'établissement HORIZON Clichy (établissement de 56 places situé 143 avenue de Clichy). Je vous rappelle que lors d'une délibération précédente, nous nous étions abstenus, car cette association ne prenait aucun contact avec la mairie du 17e arrondissement, malgré nos nombreux appels. Finalement, un contact a été établi. Je vous demande de voter favorablement cette subvention.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511 - 1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association FRANCE HORIZON et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association FRANCE HORIZON,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 109

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-120**

**OBJET : 2023 DFPE 116 Subvention (167 845 euros) et convention avec l'association ABC PUÉRICULTURE pour son établissement d'accueil du jeune enfant situé 9, 9bis rue Labie (17e)**

**Mme BESSIS :** Il s'agit d'une subvention très importante, car au bénéfice d'une nouvelle crèche. C'est une subvention de 167 845 euros et convention avec l'association ABC PUÉRICULTURE pour son établissement d'accueil du jeune enfant situé 9, 9bis rue Labie (17e), juste à côté de l'avenue des Ternes. L'association ABC PUÉRICULTURE gère 25 établissements d'accueil de la petite enfance à Paris, ainsi qu'un service de garde à domicile, situé 36 avenue des Ternes. Cette délibération propose d'attribuer la subvention de fonctionnement pour le nouvel établissement, le Manège des ours, situé rue Labie, qui devrait ouvrir (cela pourrait avoir un peu de retard) le 4 septembre 2023. Je vous demande de voter très favorablement cette subvention.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511 - 1 et suivants,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association ABC PUÉRICULTURE,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 116

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-121**

**OBJET : 2023 DFPE 118 Subventions (159 500 euros) avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre Parents/Enfants**

**Mme BESSIS :** Il s'agit d'une subvention de 159 500 euros avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/Enfants. Pour le 17e, il s'agit d'attribuer une subvention de 18 000 euros à la fondation OPEJ Baron Edmond de Rothschild dont 8 000 euros seront spécifiquement dédiés au fonctionnement de son service de médiation familiale dans les 11e et 17e arrondissement. Les 10 000 euros restants sont destinés au fonctionnement de l'espace de rencontres parents/enfants. Une subvention de 12 000 euros a été attribuée à l'association la Maison de la médiation pour des séances de médiation dans 3 sites parisiens, outre le tribunal, dont 1 à l'espace Paroles et familles, rue Ampère dans le 17e. Je vous propose de voter favorablement cette subvention.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511 - 1 et suivants,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à neuf associations et la signature de neuf conventions,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 118

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-122**

**OBJET : 2023 DFPE 129 Subventions (845 932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance**

**Mme BESSIS :** Il s'agit d'une subvention de 845 932 euros à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance. Pour mémoire, l'objet des RAM, RAP, qu'on appelle désormais Relais Petite Enfance RPE, est de soutenir la qualité de l'accueil individuel du jeune enfant en accompagnant la professionnalisation des assistantes maternelles et des auxiliaires parentales. Ce sont des lieux d'accueil gratuit d'information et d'accompagnement. Ils accueillent aussi les jeunes enfants et participent ainsi à leur éveil et à leur autonomie. 5 associations animent ces structures présentes dans 14 arrondissements parisiens. Dans le 17e, il s'agit de financer le fonctionnement :
**-** du RAM, RAP itinérant, Le petit bus, animé par ABC PUÉRICULTURE, présent dans le 17e au parc Martin Luther King le lundi après-midi pour une subvention de 155 485 euros.

**-** du RAP itinérant, animé par la FOCSS, Fondation œuvre de la Croix Saint-Simon, présent dans le 17e arrondissement au centre social La Serre Pouchet les mardis et mercredis matin, pour une subvention de 398 000 euros.
Je vous propose de voter favorablement cette subvention.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511 -1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par laquelle Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec les cinq associations suivantes : ABC Puériculture, Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne, Crescendo, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et La Maison de l'Enfance ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 129

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-123**

**OBJET : 2023 DFPE 139 Subvention (974 496 euros) à treize associations, avenants à conventions pour la gestion de 22 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux**

**Mme BESSIS :** Il s'agit d'une subvention de 974 496 euros à treize associations, avenants à conventions pour la gestion de 22 établissements d'accueil enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF. Pour le 17e arrondissement, il s'agit d'attribuer une subvention de 28 056 euros au centre d'action sociale protestant pour le fonctionnement du LAEP hors les murs en centre d'hébergement dans le 17e, de 500 euros à l'association La cabane bleue pour le fonctionnement du LAEP itinérant au sein de la PSA Gauthey. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511 - 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs tripartite signée le 4 août 2022 avec l'association « Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation » (APASO) ayant son siège social 10 avenue Noyer Lambert 91300 à Massy et l'association « Carrefour 14 » ayant son siège social 15, rue des Mariniers (14e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents dit « Le petit Port » situé dans le centre social Didot situé au 15 rue des Mariniers (14e)

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 13 septembre 2022 avec l'association « ARC - EA » ayant son siège social 8, rue Budé à Paris (4e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Caragole » situé 17, rue de l'Échiquier (10e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 4 novembre 2021 avec l'association « Centre d'Action Sociale Protestant » (CASP) ayant son siège social 20, rue Santerre à Paris (12e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Bulle d'Air » situé 60, rue Greneta (Paris centre) et son action LAEP Hors les murs en CHU/CHRS (17e et 14e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 13 septembre 2022 avec l'association « Crescendo » ayant son siège social 102 C rue Amelot à Paris (11e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil itinérant enfants/parents (15e et 19e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 novembre 2021 avec l'association « De l'Infans à L'Enfant », ayant son siège social 48 bis, rue Boinod à Paris (18e) pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents « La Babillo » et son accueil « Quiditquoi » situés à la même adresse ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 13 septembre 2022 avec l'association « École des Parents et des Éducateurs » d'Île-de-France (EPE- IDF) ayant son siège social 5, impasse Bon Secours à Paris (11e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Maison Ouverte » situé 164 boulevard Voltaire (11e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 novembre 2021 avec la « Fondation de Rothschild », ayant son siège social 76, rue de Picpus à Paris (12e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents dénommé « L'Îlot Bébés », situé 4/7, square Dunois à Paris (13e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 novembre 2022 avec l'association « La Cabane Bleue » ayant son siège social 30, rue Boissière à Paris (16e), pour le fonctionnement de l'accueil enfants –parents au sein de la Permanence sociale d'accueil - PSA Gauthey (17e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 18 octobre 2022 avec l'association « Petite Enfance et Parentalité, La Maison Verte » ayant son siège social 13, rue Meilhac à Paris (15e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents dit La Maison Verte située à la même adresse ;

Vu la convention annuelle d'objectifs signée le 22 décembre 2022 avec l'association « Ressources Enfances Parentalités » ayant son siège social 33, rue Poliveau (5e), pour le fonctionnement de son lieu d'accueil enfants parents situé 38, rue Poliveau (5e) ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à treize associations et à la Caisse d'allocations familiales de Paris ainsi que la signature de dix avenants aux conventions existantes et deux conventions annuelles pour la gestion de lieux d'accueils enfants parents ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 139

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-124**

**OBJET : 2023 DSOL 54 DAC - Subventions (50 770 euros) à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2023**

**Mme BESSIS :** Dans le cadre du mois parisien du handicap, il s'agit de subventions d'un montant global de 50 770 euros à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles. Concernant le 17e, cette délibération porte plus spécifiquement sur l'attribution d'une subvention de 800 euros à l'association Bien Hêtre, qui a pour but de sensibiliser et de démystifier le handicap auprès de la jeunesse parisienne, établissements scolaires, centres d'animation et de loisirs, la maison des associations, etc. Quatre après-midis de découverte du Showdown, tennis de table adapté, sont proposées dans le 17e, 18e, 19e arrondissement ainsi que le visionnage d'un film pour le 17e. Concernant le mois du handicap 2023, dans le 17e arrondissement, nous avons fait une déambulation avec les enfants des écoles Colonel Moll et Fourcroy avec mon collègue Christophe LEDRAN dans le quartier à accessibilité augmentée Ternes-Maillot. Mercredi dernier, nous avons organisé une journée de sensibilisation avec les centres de loisirs à la mairie du 17e avec du Showdown, tennis de table, de nombreuses activités et un spectacle chanté avec le langage des signes en compagnie d'Alix BOUGERET. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Mme TAÏEB :** Je voudrais nous féliciter pour tout ce qui est entrepris pour une meilleure connaissance du handicap par les jeunes, qui sont ce soir représentés dans notre conseil d'arrondissement. C'est important de faire tout ce qui est possible pour faire comprendre la différence. Elle se félicite de tout ce qui est fait en ce sens notamment durant ce mois du handicap qui a été très dynamique dans le 17ème. Il est important de soutenir les associations qui font ce travail, notamment pour bien apprendre à nos enfants à connaître l'autre avec ses différences.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511 -13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000 -321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001 -495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à 20 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 54

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-125**

**OBJET : Adoption de la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier du 17ème arrondissement (172 023 014)**

**Mme BOUGERET :** Je reviens sur les propos tenus par Benjamin MALLO sur la charte. Mon souci de simplification est peut-être un peu extrême en effet. Si vous êtes d'accord Monsieur le Maire, nous pourrions refaire voter cette charte en réintégrant, dans la partie concernant les acteurs locaux, le principe d'une désignation à partir de listes de volontaires après appel à candidatures dans l'arrondissement. Je ne reviens pas sur le reste. Néanmoins, je pense que ce processus a tout à fait sa place. Merci de l'avoir fait remarquer.

**M. BOULARD :** je vous propose de revoter la délibération relative à la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier, avec cet amendement sur l'appel à candidature pour les acteurs locaux, qui avait été relevé lors des débats sur ce sujet par Benjamin MALLO.

Le Conseil du 17e arrondissement ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu les articles L. 2143-1 et L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2511-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 172020015 du Conseil du 17e arrondissement en date du 21 juillet 2020, portant sur l'adoption de la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier du 17e ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Première Adjointe au maire ;

Sur proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : la nouvelle charte des conseils de quartier du 17e arrondissement, annexée à la présente délibération est adoptée.

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-126**

**OBJET : 2023 DSOL 38 DDCT/DFPE/DAE/DAC/DEVE/DASCO/DSP : Subventions (6 483 789 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2023**

**M. CHARPENTIER :** Cette délibération porte sur les subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 29 centres sociaux et socioculturels à Paris. Dans le 17e, nous sommes concernés par 2 centres. Cefia, pour une subvention proposée de 290 158 euros et le centre social Pouchet pour une subvention de 171 358 euros. Cela permet de faire une parenthèse sur le centre social Pouchet qui est à un moment charnière de son existence. On a appris à l'occasion du Copil de mars dernier sur l'organisation et l'animation de ce centre social qu'il doit déménager très prochainement dans de nouveaux locaux. Il reste des réserves mineures à lever et quelques petits travaux à faire. Il n'y a plus qu'à déménager dans ces nouveaux locaux et libérer les locaux de la tour Bois le Prêtre, ce qui donnera aussi une bouffée d'oxygène à d'autres acteurs dans le quartier. C'est un moment important, car ils vont changer de locaux, ils vont pouvoir établir une grille d'animations nouvelles avec de nouveaux acteurs. On les a fortement incités à s'ouvrir vers l'extérieur et à faire venir des associations du 17e et au-delà. C'est un nouvel outil pour ce centre social. L'assemblée générale a lieu le 28 durant laquelle le conseil d'administration va être renouvelé, donc ce sera une nouvelle équipe, avec comme cheville ouvrière une nouvelle personne, puisque la directrice a changé. Vous l'aurez compris, tout change au centre social. C'est un moment clé pour prendre en main ce nouvel outil, qui est un superbe outil. Ce sont de beaux locaux, il y a de quoi faire. Je vous propose de voter pour.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 29 conventions avec les associations gestionnaires des centres sociaux, et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris, de 6 528 350 euros au titre de l'année 2023, au fonctionnement de ces équipements.

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 38

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-127**

**OBJET : 2023 DSOL 49 DPMP/DDCT Subventions (164 600 euros) et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques**

**M. CHARPENTIER :** Cela concerne les subventions et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques. Comme vous le savez nous sommes concernés par ce phénomène de rixe dans le 17e. Vous n'en voyez que la partie émergée. En réalité, il y a beaucoup de signaux faibles qui nous parviennent régulièrement et sur lesquels on est très actif avec la police nationale, les clubs de prévention, la police municipale et l'ensemble des acteurs concernés par ce sujet. Dans le cadre de cet appel à projets, plusieurs associations ont été sélectionnées. Sur le 17e, il y a plusieurs associations qui interviennent sur Paris, dont le 17e. Je voudrais mettre en lumière celles qu'on a poussées à intervenir sur le nord du 17e et sur la porte d'Asnières. On a choisi de mettre l'accent cette année sur les rixes inter-quartiers et de travailler notamment avec le 18e. La première association qu'on a souhaité soutenir, c'est Jeune et engagé, vous la connaissez désormais, car elle est bien implantée sur le territoire. Elle va continuer son action envers les jeunes avec une subvention de 1 000 euros. La 2e association qu'on a souhaité voir intervenir, c'est l'association Sirius production, qui intervient dans les familles, l'idée étant de travailler aussi avec elles dans le cadre de la prévention contre les rixes, avec une subvention de 5 000 euros et l'US Bretons, qui organise des boot camp à Paris, association avec laquelle nous avons d'ores et déjà commencé à travailler. On a eu une réunion avec eux la semaine dernière avec Jamila SERFATI. On va organiser un premier boot camp en novembre 2023 dans le cadre du mois de la prévention des rixes à l'échelle parisienne. L'idée est d'en organiser un 2e avant l'été pour avoir cette double séquence à l'attention des jeunes du 17e et du 18e, avec une subvention de 3 500 euros. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511 -13, L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000 -321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001 -495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre

jeunes pour un montant total de 164 600 euros au titre de l'année 2023 ainsi que la signature de 15 conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 49

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-128**

**OBJET : 2023 DDCT 67 - DSP - DPE- DSOL - DASCO- DAE - DAC- DEVE - DTEC Appel à projets Politique de la Ville- Subventions de fonctionnement (1 021 850 euros) à 269 associations pour le financement de 411 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe)**

**M. CHARPENTIER :** On est dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville, sur la 2e enveloppe. On a déjà attribué la première. La deuxième enveloppe de la ville de Paris, c'est plus d'un million d'euros ce qui est conséquent. Dans le 17e, on est sur un total de plus de 50 000€. Il y a beaucoup d'associations qui ont été sélectionnées et qu'on souhaite soutenir. Je vous en fais la liste rapidement. AVVIFE, qui intervient dans la lutte contre les violences faites aux femmes, avec une subvention de 1500€/ L'AFEV pour 1 000€/ le CEPEP pour 3 000€/ Les mamans du 17e pour 800€ une subvention modeste, mais cela nous paraissait intéressant pour leur mettre le pied à l'étrier. C'est une association à laquelle on croit. Ces mamans se sont organisées pour faire de la prévention contre les rixes auprès de leurs enfants et auprès des jeunes de manière plus large sur le quartier de la porte de Saint-Ouen. On voulait la soutenir. On va les aider à démarrer/ AECS que l'on connaît très bien pour 2 500€/ Les ateliers Amasco qui interviennent sur les ateliers parents/enfants pendant les vacances pour 2 400€/ Calliope qu'on ne présente plus pour 2 000€/ CQFD, qu'on ne présente pas davantage pour 1500€/ Jeune et des lettres on en a parlé pour 1 000€/ JSE, Jeunesse Sportive et Européenne de Champerret pour 1 700€ pour les actions sport et insertion sur le quartier/ Juris Secours pour 4 000€ pour l'accès aux droits/ La Maison Bleue porte Montmartre pour 2 000€/ Le Cœur des Épinettes pour 1000€/ L'Internationale des Médecins et Acteurs de la Santé pour 4 000€ / Passerelle 17 pour 12 000€/ Passion Proximité Parcours pour 1 500€/ Projets 19, qu'on soutient beaucoup aussi pour 4 000€ sur l'insertion professionnelle/ Le SCUF, pour ses actions sportives en faveur des habitants du QPV pour 1 250€/ Et Zup de Co pour 3 500€. Le tout pour un total de 50 700€. Je vous propose de voter pour.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511 - 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 67

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-129**

**OBJET : 2023 DDCT 73 Subventions (77 000 euros) à 11 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant. e. s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2024 du Budget Participatif**

**M. CHARPENTIER :** Cela concerne des subventions à plusieurs associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2024 du Budget Participatif. Il s'agit de soutenir l'association Jeune et engagé qui est intervenue sur le même volet l'an dernier, pour organiser à destination des jeunes du QPV du 17e des ateliers pour favoriser l'émergence de nouveaux projets dans le cadre du BP 2024. La subvention proposée est de 3 000 euros. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511 - 1 et suivants,

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 11 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant. e. s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2024 du Budget Participatif, pour un montant total de 77 000 euros ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 73

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-130**

**OBJET : 2023 DDCT 75 – Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2023 - Subventions de fonctionnement (95 000 €) à 7 associations**

**M. CHARPENTIER :** Cela concerne l'appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle. Vous le savez, la maîtrise de la langue française est toujours un frein dans l'accès à l'emploi. La Ville de Paris a prévu un volet formation linguistique spécifique qui fait l'objet de cet appel à projets. Il a pour objectif de mettre en place des formations alliant la maitrise de la langue française, la connaissance du monde du travail et l'accompagnement dans la définition du projet professionnel. Ces formations s'adressent aux personnes à la recherche d'un emploi, en contrat d'insertion ou en contrat de travail précaire et habitant en priorité dans les quartiers populaires. Dans le 17e, 2 associations sont concernées, l'association française pour l'insertion sociale et professionnelle en Europe, qu'on connaît mieux sous le nom de FISPE, avec une subvention de 16 000 euros. Une deuxième association que l'on a découverte à l'occasion des délibérations, c'est L'île aux langues. Je ne la connaissais pas et d'ailleurs, l'EDL ne la connaissait pas. La DAE fait cette proposition sans concertation préalable. Je ne connais pas cette association mais je ne vais pas vous dire de voter contre parce qu'on ne va pas aller contre la subvention. Néanmoins, je mets ce petit warning. Une fois de plus, on a du mal à être concerté sur certaines subventions. Je vous propose de voter favorablement.

**M. BOULARD :** Au regard de ce que M. CHARPENTIER nous rapporte, je propose un vote distinct et séparé. D'abord sur la subvention pour FISPE, à hauteur de 16 000 euros, une progression de 1 000 euros par rapport à l'an dernier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et un vote pour l'association L'île aux langues à hauteur de 6 000 euros, association non connue de l'EDL et qui nous a été imposée par la DAE sans aucun contact avec les élus du 17e. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511 - 14 ;

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris le 16 et 17 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité s'agissant de FISPE et à la majorité s'agissant de L'île aux Langues, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 75

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits
S'agissant de FISPE :
Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

S'agissant de L'île aux Langues
Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 29

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-131**

**OBJET : 2023 DAE 118 Subventions (367 000 euros) et conventions avec 11 structures d'insertion par l'activité économique**

**Mme de la MORANDIERE :** Cette délibération a pour objet d'accorder des subventions pour un montant global de 367 000 euros et des conventions avec 11 structures d'insertion par l'activité économique. Les IAE favorisent le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Elles sont fortement impactées par l'inflation. Cela risque de mettre en péril le projet de développement de certaines structures, voire le maintien de leurs activités, des postes de salariés en insertion et la poursuite de leur accompagnement. La Ville souhaite soutenir les IAE dans leurs difficultés d'exploitation liées à la hausse des prix. Dans le 17e, il est proposé d'attribuer 15 000 euros à l'association intermédiaire Coup de main, que nous connaissons bien, qui fait un travail indispensable dans notre arrondissement. Coup de main compte plus de 200 salariés en insertion. Les domaines d'activité sont variés, tels que le service à la personne, nettoyage, espace vert, restauration collective, accueil et gardiennage. Afin de soutenir les actions des IAE, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000 -321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001 -495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511 - 1, L2512- 1, ainsi que l'article L3211 - 1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 11 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 118

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-132**

**OBJET : 2023 DCPA 9 – Autorisation à signer le protocole transactionnel définissant les modalités d'indemnisation de la Ville de Paris par la société SN ERCT CONSTRUCTION pour le marché de travaux relatif à la construction des annexes sportives du stade de rugby du centre sportif Max Rousié à Paris 17ème**

**Mme de la MORANDIERE :** Cette délibération a pour objet d'autoriser la signature d'un protocole transactionnel définissant les modalités d'indemnisation de la Ville de Paris par la société SN ERCT CONSTRUCTION pour le marché de travaux relatif à la construction des annexes sportives du stade de rugby au CS Max Rousié. L'exécution de ce marché de travaux a été confiée en 2017 à cette société pour un montant global forfaitaire de 1 461 192 euros et pour une durée globale de 10 mois, en plus des 2 mois de préparation. Des difficultés en cours de chantier, intempéries, découverte d'amiante, ont porté la date prévisionnelle de fin des travaux au 29 novembre 2018. Par ailleurs, se sont rajoutés 84 jours de retard pour lesquels la société doit des pénalités de retard à la Ville à hauteur de 168 000 euros. Lors de la réception des travaux, la Ville a notifié le décompte général du marché en 2019 sur lequel la société avait des réserves et a sollicité la réparation d'un préjudice financier à hauteur de 450 050 euros. Finalement, après négociation, les deux parties sont parvenues à un accord base d'une indemnisation de la Ville par la société de 86 277, 41 euros, correspondant au trop perçu par la société pour l'exécution du marché. Je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération afin de permettre la signature du protocole transactionnel.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le protocole transactionnel permettant d'approuver le principe de l'indemnisation de la Ville de Paris par la société SN ERCT CONSTRUCTION pour le marché de travaux relatif à la construction des annexes sportives du stade de rugby du centre sportif Max Rousié à Paris 17ème, à hauteur de 86 277,41 € TTC au titre du décompte général définitif du marché,

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DCPA 9

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-133**

**OBJET : 2023 DJS/DDCT 21 Subventions (25 000 euros) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e)**

**Mme de la MORANDIERE :** Cette délibération permet d'attribuer 25 000 euros de subventions à des associations sportives dont l'activité répond aux objectifs de l'appel à projets Quartiers Prioritaires de la Ville. Les projets respectifs des associations concernées ont été présentés et instruits par la DJS en concertation avec la DDCT. Ces montants proposés sont le résultat de chaque comité local d'aide au projet arbitré en mairie d'arrondissement. Dans le 17e, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 800 euros à GSE Champerret. En partenariat avec l'association Faites le mur, GSE Champerret souhaite développer la pratique du tennis dans les QPV. Ses objectifs sont multiples : véhiculer les valeurs sportives et citoyennes fortes, favoriser l'insertion professionnelle des jeunes habitants de la porte Pouchet et de la porte de Saint-Ouen, les accompagner dans leur démarche professionnelle, permettre aux jeunes un véritable décloisonnement en leur proposant de nombreuses sorties culturelles et sportives. Une première édition de Jeu, Set et Job en partenariat avec l'association Faites le mur et GSE Champerret a eu lieu le 10 juin dernier au gymnase de Max Rousié. C'était une belle réussite avec plus de 30 jeunes présents. Je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à vingt-cinq associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DJS 21

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-134**

**OBJET : 2023 DLH 94 Location de l'immeuble 69, rue Guy Môquet (17e) à la RIVP –Bail emphytéotique**

**M. DE LIVONNIERE :** La DLH 94 concerne l'autorisation demandée à mettre en bail emphytéotique un immeuble déjà préempté au 69, rue Guy Môquet. C'est un immeuble sur un foncier de 210 m2, avec 910 m2 de surface habitable dont la loge de la gardienne ainsi que des commerces. Depuis quelques années de majorité socialiste, le logement intermédiaire a largement réduit sa voilure, environ 3 000 logements intermédiaires en moins dans le 17e. C'est un premier élément. Deuxième élément, cette délibération concerne encore une opération qui fait l'objet d'une capitalisation des loyers à hauteur de 3 millions d'euros. Il me semblait que le gouvernement et la chambre régionale des comptes avaient été clairs sur la dérogation faite à la Ville de Paris. Troisième élément supplémentaire, qui a été communiqué ce week-end : il me semblait que la Ville de Paris avait atteint le seuil de 25,4 %. Je crois que la communication a sans doute été plus rapide que l'excellent travail des services de la DLH. Il est à noter que les dépenses ne sont de ce fait plus déductibles entre l'écart fait de la valeur nominale de l'immeuble. De ce fait, il me semble important de refuser cette délibération.

**M. LAVAUD :** Le bail emphytéotique, la capitalisation des loyers, c'est une bombe à retardement. Cela ne veut pas dire qu'on va payer tout de suite 3 millions. Après, on se plaint que les bailleurs n'aient pas les moyens d'entretenir. C'est la raison pour laquelle on va voter contre. Sur le vœu, on va s'abstenir.

**M. ZIADY** : Nous allons voter favorablement pour la délibération. Pour le vœu, la proposition est de supprimer le deuxième attendu. Préciser le programme de logements attendus, c'est la moindre des choses, mais on est quand même dans un quartier, selon nous, déficitaire en logements sociaux. Je rappelle que dans l'immeuble juste à côté, les appartements se vendent à 13 000 euros/m2, qu'on a besoin de mixité. Je suis allé voir les deux commerçants, l'agence immobilière et Monsieur DABOUSSI. Ils ont resigné un bail en mars dernier. Rien n'est prévu à ce stade pour les déloger. Je veux bien voter favorablement le vœu, mais il ne faut pas non plus stresser pour rien deux commerçants qui, actuellement, sont totalement protégés. Nous avons eu des garanties du côté de la direction du logement de la Ville de Paris. Je veux bien qu'on fasse des vœux pour marquer le coup, pour dire : « Vous voyez, on vous a défendu », mais rien n'est prévu actuellement pour les déloger. C'est très bien que la Ville ait préempté cet immeuble et fasse du logement social, car on en a cruellement besoin. On avait un quartier mixte qui est en train de se gentrifier au maximum, car il est attractif, et il devient très cher.

On votera pour le vœu si on s'arrête à la précision du programme de logements sociaux prévus, mais on ne va pas dire qu'obligatoirement, il faut faire du PLI ou du PLS, sachant qu'il y a déjà du PLS à côté. On a aussi besoin de PLI dans ce quartier. On est dans un quartier déficitaire en logements sociaux.

**M. DE LIVONNIERE :** Premièrement, il ne s'agit pas de stresser, bien au contraire, il s'agit bien d'apporter des garanties aux commerçants, si vous avez vu la tournure de phrase dans la délibération, mais elle n'est pas rassurante en tant que telle. Je rappelle que le preneur d'un bail emphytéotique peut garder les commerces tels qu'ils sont, je tiens à graver dans le marbre qu'ils les garderont, c'est important. En revanche, au dernier conseil, on avait présenté le rapport de la commission sur l'exercice 2022, c'est important, je crois, de pouvoir marquer et garantir la tranche de catégorie de logements menacée par 10 ans de socialisme à outrance dans la Ville de Paris, je crois même que des collègues de l'exécutif majoritaire se plaignent de l'écart qui se construit entre les logements libres et les PLAI, par exemple. C'est une action en responsabilité que nous demandons, c'est ce qu'il faut voir dans ce vœu, la catégorisation et la définition qu'on appelle dans une délibération que l'on préempte sur un marché privé.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122 - 21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à la RIVP de l'immeuble 69, rue Guy Môquet (17e) ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 4 mai 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2023 DLH 94

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 29
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-135**

**OBJET : V72023036 Vœu relatif à la préservation des commerces du 69, rue Guy Môquet et à l'instauration de logements intermédiaires dans le programme de logements sociaux prévu par la Ville de Paris à cette adresse - Rattaché à la délibération 2023 DLH 94**

**M. DE LIVONNIERE :** comme je vous le disais on peut déplorer la réduction important depuis 10 ans dans le parc social de plus de 3000 logements intermédiaires c'est pour cela qu'avec Philippe GUERRE et tous les élus de la majorité d'arrondissement nous tenions à formuler un vœu pour instaurer des logements intermédiaires dans ce programme et aussi conserver le local commercial dans l'usage qui est le sien à l'heure actuelle. Il est important de maintenir le commerce local. Il est aussi important de soutenir dans le logement social l'arrivée des classes moyennes. C'est pour cela que nous demandons à la Maire de Paris, qu'elle maintienne les commerçants actuels et les baux au rez-de-chaussée, ainsi que de préciser le programme de logements sociaux tel qu'il est prévu puisqu'il ne fait pas partie de la délibération. Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE, Philippe GUERRE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant l'importance de maintenir le commerce de proximité dans tous les quartiers du 17e ;

Considérant que le logement social doit pouvoir être accessible à tous les niveaux de revenus, y compris donc aux classes moyennes ;

Considérant que la majorité socialiste a démantelé depuis 10 ans le parc de logements intermédiaires dans Paris par une méthode de conventionnement APL – 3000 logements concernés dans le 17e ;

Considérant le vœu 172 023 024 relatif à l'accession sociale à la propriété et au logement intermédiaire - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33, adopté par le Conseil d'Arrondissement du 17e en sa séance du 22 mai 2023 ;

Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE, Philippe GUERRE, Pierre-François LOGEREAU et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Maintienne les baux des commerçants présents en rez-de-chaussée ;

- Précise le programme de logements sociaux prévu et intègre dans ce dernier des logements intermédiaires de type PLS et PLI*.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023036

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 2

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-136**

**OBJET : 2023 DLH 124 - 1 Modification de garantie d'emprunt finançant un programme de création de 16 logements sociaux situé 119 boulevard Bessières (17e) demandée par Pierres et Lumières –Garantie des prêts PLAI et PLUS (1 788 506 euros)**

**M. DE LIVONNIERE :** Il s'agit d'une délibération technique qui vise à renouveler les garanties d'emprunts. Je vais vous demander de voter contre cette délibération qui concerne un projet datant de 2016 au 119 boulevard Bessières. L'acteur social a décidé de renouveler ses conditions financières en début d'année. On peut s'étonner d'un certain nombre d'éléments de calendrier, à commencer par la date de préemption et la date de quasi-livraison. Je vous invite simplement à voter contre cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2017 DLH 112 du Conseil de Paris en date des 25, 26 et 27 septembre 2017 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de construction neuve de 16 logements sociaux (5 PLAI et 11 PLUS) à réaliser par Pierres et Lumières, 119 boulevard Bessières (17e) ;

Vu le contrat de prêt n° 144910 signé le 28 février 2023 entre Pierres et Lumières et la Caisse des

Dépôts et Consignations, joint en annexe 1 et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant le programme de création de 16 logements sociaux, 119 boulevard Bessières (17e) à réaliser par Pierres et Lumières ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2023 DLH 124

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 27
Abstention : 2

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-137**

**OBJET : 2023 DLH 141 : Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs**

**M. DE LIVONNIERE :** Le nombre de vœux illustre l'importance de cette délibération. Il s'agit de la présentation d'un document qui a été établi entre les territoires du Grand Paris et la préfecture. C'est un document important qui fait 54 pages, qui entrera, a priori, en application au 1er janvier 2024 et qui définit l'ensemble des règles des critères d'attribution des logements sociaux, faisant suite à la loi Egalité et Citoyenneté 2017, à la loi ELAN évidemment qui organisent parfaitement les règles du logement. Il s'agit, en première partie de ce document, d'assurer un certain nombre de missions telles que l'accueil, l'information des demandeurs. En deuxième partie, la gestion partagée des demandes de logement ainsi que le principe de la cotation. Troisième point, l'accompagnement social des demandeurs avec un certain nombre de dispositifs déjà existants. Enfin, un dispositif spécifique aux mutations et aux locations que l'on connaît dans le 17e, avec la plateforme Échanger/Habiter, mais aussi LOC'annonces, BALAE et AL'in. Ce que l'on peut dire, c'est que cet engagement de partenariat avec la préfecture et Paris, ne concerne pas forcément l'arrondissement. Cependant, on peut émettre un certain nombre de commentaires. Les premiers étant positifs puisque pour le principe de cotation, on peut souligner un certain nombre d'avancées comme la reconnaissance des violences intrafamiliales, une amélioration de la sortie des ASE des jeunes de – 30 ans, mais nous pouvons toujours déplorer le principe qui est de ne pas reconnaître comme élément principal d'habiter Paris et notamment le 17e. C'est pour cela qu'on a encore un certain nombre d'éléments à apporter au travers de nos vœux. Sur ce premier point, la délibération, je vous inviterai à vous abstenir, considérant qu'il ne s'agit pas de la compétence de l'arrondissement de donner notre accord à ce partenariat.

**M. DASSIE :** Nous allons voter pour ce plan. Pour la bonne et simple raison que déjà il a fait l'objet d'une large concertation, qu'il a réuni les différents acteurs et les parties prenantes sur la

question du logement social à Paris et qu'il apporte de réelles avancées, notamment sur les critères d'attribution. Donc avis favorable pour nous.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L 441-2-8 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la délibération 2022 DLH 148 actant le lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs l'avis de la Conférence Parisienne du Logement en date du 12 mai 2023

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 141

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 26

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-138**

**OBJET : V172023037 Vœu relatif à la création d'une seconde permanence sociale d'accueil (PSA) - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141**

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Scévole de LIVONNIERE, Hélène JACQUEMONT et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que la PSA, situé 35 rue des Renaudes dans le 17e arrondissement est la seule dans Paris permettant une domiciliation des sans-abri ;

Considérant que cette situation crée un effet d'aubaine en augmentant les domiciliations purement postales sans lien avec l'arrondissement, et artificiellement le nombre de demandeurs souhaitant le 17e arrondissement ;

Considérant la nécessité de partager l'effort au plan géographique ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Scévole de LIVONNIERE, Hélène JACQUEMONT et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- crée une seconde permanence sociale d'accueil pour la domiciliation les sans-abri afin d'équilibrer l'offre sur le territoire parisien et indiquer le calendrier de cette opération.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023037

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 6

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-139**

**OBJET : V172023038 Vœu relatif à la priorisation des désignations de demandeurs DALO, domiciliés dans le 17e, pour l'attribution des logements sociaux situés dans l'arrondissement - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141**

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Scévole de LIVONNIERE, et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant l'évolution de la grille de cotation qui attribue 50 points aux demandeurs reconnus DALO ;

Considérant le nombre important d'habitants du 17e, reconnus DALO ;

Considérant que les logements sociaux du 17e doivent bénéficier en majorité aux habitants du 17e ;

Considérant le faible nombre de logements à attribuer sur le contingent de la mairie du 17e - une centaine par an ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Priorise, en cas de désignation de demandeurs reconnus DALO, les demandeurs DALO habitant le 17e, sur les logements situés dans le 17e réservés par la mairie de Paris,

- Consulte le Maire d'arrondissement pour ces désignations,

- Intervienne également dans ce sens, auprès des autres réservataires, dont la Préfecture d'Île-de-France.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023038

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-140**

**OBJET : V172023039 Vœu relatif au renforcement des moyens humains de l'antenne logement du 17e arrondissement - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141**

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Scévole de LIVONNIERE, Philippe GUERRE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant l'importance de pouvoir accueillir les demandeurs de logements, les conseiller et les orienter au mieux concernant leur demande de logement social ;

Considérant qu'en 2021, 17 422 visites ont eu lieu à l'antenne logement du 17e, dont 5321 rendez-vous soit 10 % du total des visites à l'échelle parisienne ;

Considérant que cela représente quasiment le double des 11 000 demandeurs de logements sociaux, domiciliés dans le 17e ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Renforce les moyens humains de l'antenne logement du 17e dans le cadre de plan partenarial de gestion de la demande de logement et d'information des demandeurs pour faire face à l'afflux du nombre important de rendez-vous et rendre ainsi un service public de qualité.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023039

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-141**

**OBJET : V172023040 Vœu relatif au renforcement du dispositif « Échanger-Habiter » et à l'amélioration du taux de rotation - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141**

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE, et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que la durée moyenne pour se voir attribuer un logement social à Paris est de 8 ans en moyenne ;

Considérant que la charte des mutations prévoit que 25 % des logements pour attribution doivent l'être à destination des habitants du parc social ;

Considérant que la création en 2019 de la bourse d'échange inter-bailleurs « Échanger-Habiter » permet de fluidifier le parcours des demandeurs d'une mutation dans le parc social ;

Considérant qu'en octobre 2022, 2120 locataires avaient déjà déménagé grâce à cette plateforme depuis sa création ;

Considérant que le taux de rotation de 3 % est insuffisant dans le parc social parisien ;

Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Renforce les moyens et la visibilité de la bourse d'échange de logements « Échanger-Habiter »

- Établisse et organise, en lien avec les bailleurs sociaux, les Entreprises sociales de l'Habitat et les différents réservataires, un contrôle de la composition des ménages, de leurs ressources et de la superficie des logements pour permettre un meilleur taux de rotation dans le parc social parisien.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023040

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 6

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-142**

**OBJET : V172023041 Vœu relatif à la mixité sociale au sein du parc social parisien - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141**

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE, et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que lors de la conférence logement du 12 mai 2023, a été évoquée par la DLH l'étude de l'instauration d'un plancher de ressources dans le cadre des désignations et attributions de logements financés en Prêt Locatif Social (PLS) ;

Considérant la nouvelle grille de cotation, qui confère une montée en puissance des points aux ménages du premier quartile, leur conférant de fait une priorité ;

Considérant que la mixité sociale est un impératif à atteindre au sein d'un même immeuble et peut l'être par une répartition équilibrée des différents niveaux de ressources ;

Considérant qu'en 2022, la commission de désignation dans les logements sociaux du 17e arrondissement a reçu pour désignation :
- 43 % de PLUS
- 47 % de PLS
- 14 % de PLAI
- 2 % de PLI ;

Considérant l'inadéquation constatée entre catégorie de financement des logements et plafonds de ressources des attributaires ;

Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Mettre en place le plus rapidement possible un plancher de ressources pour les désignations des logements vacants PLS, pour garantir l'accès des classes moyennes – employés, commerçants, artisans, au logement social.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023041

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 0

**M. DASSIE :** Je souhaite donner une explication de vote pour tous les vœux. Je veux dire d'abord que notre politique en matière de logement social vise un public le plus large possible, les classes moyennes et les classes les plus fragiles. Sur le vœu PSA, on entend le principe, mais il faut rappeler que les antennes logement sont accessibles, quel que soit l'arrondissement, on peut déposer une demande et recueillir des informations dans l'antenne qui n'est pas celle de son arrondissement. Nous allons donc nous abstenir sur ce vœu.
Pour le vœu DALO, il y a quand même des points supplémentaires, il y a une surpondération pour les demandeurs reconnus DALO, qui est avant tout une prérogative d'État qui doit, dans un délai de 6 mois, apporter des réponses. Nous ne comprenons pas très bien la demande que

les habitants du 17e spécifiquement soient prioritaires sur la demande, on peut aussi travailler dans le 17e et être prioritaire. On n'est pas forcément bloqué sur le fait d'habiter le 17e. On votera contre ce vœu.
Sur le vœu relatif aux moyens humains, ça va dans le bon sens. Cette demande recueille notre avis favorable. Nous voterons pour.
Sur le vœu relatif à Échanger – Habiter, on est d'accord sur le constat de ce dispositif, il faut aller plus loin sur la communication et sur les outils à mettre à la disposition des bailleurs sociaux. Mais ce dispositif continue d'être renforcé et continue de faire l'objet d'interpellations des bailleurs par notre collègue adjoint au logement, nous nous abstiendrons sur ce vœu.
Enfin, pour le vœu sur la mixité sociale, je n'ai pas bien compris, mais rappelons que pour être éligible, il ne faut pas dépasser le fameux seuil des 33 % de ses revenus. Il y a déjà une certaine forme de plancher de base dans les critères d'attribution de logement. Il faut aussi rappeler que 80% des Parisiens sont éligibles au logement social, de fait, et que le but, c'est d'accueillir toutes les catégories sans distinction. Lors de nos commissions, cher Scévole, chers collègues, on constate qu'on a des demandes et des propositions plus importantes en PLUS et PLS, on sait bien que ces demandes souvent recueillent une réponse beaucoup plus rapide que d'autres types de demande. Nous voterons donc contre.

**M. BOULARD :** Merci Fabrice DASSIE pour votre explication de vote. Nous ne sommes pas d'accord avec vos arguments. Dans votre propos liminaire, j'ai noté : « On est favorable au logement pour les classes moyennes et en difficultés ». Karim ZIADY nous a démontré l'inverse sur la rue Guy Môquet. Vous avez expliqué qu'on n'avait pas besoin du PLI, car il y avait un immeuble privé à côté à 14 000 euros/m2. Le PLI, Scévole de LIVONNIERE en a parlé, il y en a 2 ou 3% qui sont attribués sur le contingent Mairie. Ne faites donc pas croire que vous êtes pour les classes moyennes. Vous travaillez pour les gens qui sont en grande difficulté et on est tous d'accord là-dessus Le problème, c'est l'équilibre. Les classes moyennes supérieures n'arrivent pas à se loger car elles ne peuvent pas payer 14 000 euros/m2. C'est justement ce qu'on souhaite dans les immeubles : la mixité dans les revenus des locataires. Vous abaissez les niveaux, c'est le sens des vœux de M. de LIVONNIERE, que nous partageons avec la majorité d'arrondissement, que la maire de Paris loge en priorité des DALO du 17e. Nous assumons de servir les habitants du 17e arrondissement et de ne pas faire venir des populations qui viennent de toute l'Île-de-France. A fortiori quand on connaît le nombre de demandeurs éligibles au DALO qui habitent le 17e arrondissement, chiffre qu'on publiera, en faisant également connaitre votre position.

**M. DUMESNIL :** C'est la responsabilité du préfet.

**M. BOULARD :** Non, le préfet, c'est un autre sujet. La maire de Paris, sur son contingent de logements sociaux loge des DALO. N'allez pas accuser l'État, c'est un choix politique qui est fait d'aller chercher des demandeurs de logement hors 17e. C'est être sourd à tout ce qui a été présenté au dernier conseil d'arrondissement sur le bilan de la commission logement. On ne vit peut-être pas dans le même monde. Il y a 9 000 demandeurs de logement, dont une large partie éligible au DALO. Commençons par les loger dans le 17e arrondissement. Et sur le CHU qui va ouvrir porte de Clichy, j'espère que vous nous aiderez à loger en priorité des personnes éligibles du 17e arrondissement. Nous assumons cette politique. Vous, vous assumez une autre politique qui oublie une catégorie de population, qui ne peut pas acheter 14 000 euros/m2 et qui ne peut pas accéder au logement social que vous réservez à un niveau de loyer extrêmement faible. C'est votre politique. Karim ZIADY l'a dit très clairement tout à l'heure. Vous expliquez que vous aidez les classes moyennes, mais la classe moyenne supérieure n'a pas assez de revenus pour acheter à 12 ou 14 000 euros/m2 et ne peut pas accéder au logement social. Vous n'en construisez pas, préférant transformer des logements qui existent déjà, pour en changer la population. Ainsi, rue Guy Moquet vous avez préempté avec l'argent des Parisiens pour servir une population qui n'est pas celle du 17e. Je comprends que ce que je dis vous heurte, c'est une réalité que nous expliquons aux habitants. Votre politique nuit à la classe moyenne supérieure

qui n'a pas les moyens d'acheter dans le privé et qui est forcée, avec 2, 3 enfants, de partir en première couronne. C'est une réalité que vous ne pouvez pas méconnaitre.

On est là pour échanger, on a entendu vos arguments, mais je ne pouvais pas vous laisser dire certaines choses qui ne sont pas la réalité. Il faut être précis quand on parle de classes moyennes.

**M. LAVAUD :** J'en profite pour donner notre position sur la délibération. On va voter favorablement la délibération, car c'est un travail en commun. Même si ça ne concerne pas directement le 17e, cela mérite d'être salué.
En revanche, pour les vœux, on va voter vos vœux, pas dans un esprit de polémique, mais je pense quand même qu'au-delà des positions des uns ou des autres ce sont des vœux de bon sens. Je note le sujet de la permanence sociale, j'étais responsable de quartier quand elle est arrivée, on avait émis les plus vives réserves disant qu'on allait avoir un vrai problème. Ce n'est pas une question de bord politique, mais une question de bon sens. Une seule permanence à cet endroit, complètement excentrée, il y a un problème. Pour les autres, il y a un angle mort complet entre les gens qui peuvent se payer un loyer dans le privé ou s'acheter un appartement et les bénéficiaires de logement social. Il y a une tranche de revenus qui n'a plus accès au logement dans le 17e, notamment les familles nombreuses. C'est une vérité. De ce fait, elles s'en vont. C'est dommage. Au-delà des positions des uns et des autres, je pense qu'on peut reconnaître ce fait. C'est pour cela que nous allons voter ce vœu. Les autres vœux sont de bon sens, que je partage depuis longtemps, et mon collègue, Benjamin MALLO partage la même position.

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-143**

**OBJET : 2023 DSOL 68 Budget Participatif. Subventions d'investissement (967 921 €) et de fonctionnement (12 500 €) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. Conventions**

**Mme FERNANDES :** La délibération propose d'attribuer des subventions d'investissement de 967 921 euros et de fonctionnement de 12 500 €, à plusieurs structures de la veille sociale, notamment dans le cadre du budget participatif pour la future bagagerie de l'arrondissement. Les bagageries sont des lieux où les personnes sans domicile fixe, orientées par les associations de veille sociale, peuvent venir déposer leurs affaires dans la journée, mais elles sont aussi une halte de repos, un lieu d'échanges et de convivialité pour les bénéficiaires. C'est un dispositif nécessaire pour leur permettre de mener à bien leurs démarches d'insertion à Paris, relevant parfois du parcours du combattant. Concernant le 17e, il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement de 12 500 euros à l'association solidarité chrétienne des Batignolles. Ainsi qu'une subvention d'investissement au titre du budget participatif 2021 de 200 000 euros pour l'aménagement de sa bagagerie dont l'ouverture dans l'arrondissement se profile au 3e trimestre 2023. Outre 36 casiers individuels et sécurisés mis à disposition, les locaux de 100 m2, accueilleront un espace convivialité, la possibilité de prendre un café avec les bénévoles, ainsi qu'un espace leur permettant de laver et sécher leurs affaires et d'accéder à des prises électriques. C'est une nouvelle structure qui suscite beaucoup d'intérêt pour les acteurs de la veille sociale du 17e. Maraude, vestiaire, accueil de jour, des partenariats sont déjà évoqués en coordination avec les maraudes afin d'assurer un suivi des personnes reçues sur le long terme. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.345 - 2 et D.345- 8 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer, au titre de l'exercice 2023 :
Subventions d'investissement pour un total de 967 921 €. Ces subventions étant destinées à des structures accueillant des personnes précaires, et une subvention de fonctionnement de 12 500 € ;

Sur le rapport présenté par Mme Lourdes FERNANDES, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 68

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-144**

**OBJET : 2023 DDCT 43 Subventions (22 750 euros) au titre du fonds d'animation locale (FAL) du 17ème arrondissement à dix-sept associations**

**M. GUERRE :** Cette délibération a pour objet les subventions à 17 associations au titre du fonds d'animation locale (FAL) attribué au 17e arrondissement. Se fondant sur le pacte parisien de proximité, la Ville de Paris a créé le FAL doté de 300 000 euros en faveur d'associations à vocation sociale ou concourant à l'animation locale des arrondissements. Ce fonds est réparti entre les arrondissements sur la base de critères démographiques avec une majoration pour les arrondissements comprenant les quartiers politiques de la ville. Pour le 17e arrondissement, le fonds est de 22 750 euros et a été réparti lors d'une commission réunissant les élus de la majorité et de l'opposition appelée à statuer sur les demandes des associations. Dans ce cadre, le maire du 17e a statué et retenu les associations suivantes qui répondent aux critères d'attribution. Le détail des subventions accordées à l'issue de cette commission est le suivant : 2 500 euros pour l'association Alternative Culture, 750 euros pour l'Amicale du 228 rue de Courcelles, 500 euros pour l'association démocratique de Paris des Tunisiens de France, 1 500 euros pour l'association A vous de jouer, 750 euros pour l'atelier des Épinettes pour deux projets, 1 500 euros pour l'association Maison Ozanam, 2 000 euros pour Calliope, 1 500 euros pour CEPIJE Ozanam, 750 euros pour Chez nous Kellner/Lantiez/Leclaire/Henrys, 1 500 euros pour Clarance, 2 000 euros pour CQFD Bessières, 1 500 euros pour Espace 16, 1 500 euros pour le Cœur des Épinettes, 1 000 euros pour les Amis de la place Clichy, qui ont fait leur mix cité ce week-end, 1 000 euros pour les Petits poings, 1 000 euros pour Magriff et 1 500 euros pour Tango en red. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511 -14 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à dix-sept associations ;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 43

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-145**

**OBJET : 2023 DASCO 58 - Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux pour l'année scolaire 2023- 2024**

**Mme HAZARABEDIAN :** Cette délibération concerne les collèges publics dotés d'un service de restauration autonome et en particulier, l'actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2023 -2024 puisqu'il n'y a pas de tarification unique dans les établissements. Pour le 17e, le collège concerné est Stéphane Mallarmé pour lequel la nouvelle grille tarifaire ne bouge quasiment pas par rapport aux années précédentes. Pour mémoire, nous serons à 2, 60 euros par repas pour le personnel dont l'indice brut est inférieur à 360 ainsi que pour le personnel ouvrier et de service, soit une revalorisation de 10 centimes par repas. 3,75 euros par repas pour le personnel dont l'indice brut est inférieur ou égal à 445. 4, 80 euros par repas pour le personnel dont l'indice brut est supérieur à 445. 7 euros par repas pour les passagers. Je profite de l'occasion pour rappeler que le collège Stéphane Mallarmé et son service de restauration doivent passer dans le giron de la caisse des écoles du 17e en septembre 2024. C'était prévu initialement. La mairie du 17e, de façon répétée depuis des années, a demandé à la Ville de valider les travaux nécessaires à la réfection de la cuisine. Malheureusement, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse, ce qui laisse entrevoir que la caisse des écoles ne pourra pas intégrer cet établissement dans les délais initialement prévus. À notre connaissance, les études n'ont pas été engagées. Je me permets de signifier notre déception à tous. Les familles attendent beaucoup pour le collège Stéphane Mallarmé d'un changement de la restauration scolaire. Je vous remercie d'émettre un avis favorable à cette délibération.

**M. BOULARD :** Je m'associe à vos propos. J'aimerais vraiment qu'on puisse avancer et je sollicite Karine TAÏEB et Karim ZIADY, membres de l'exécutif : c'est un sujet important, s'ils pouvaient nous aider. J'ai envoyé plusieurs messages sur les différents canaux, à Patrick BLOCHE pour l'inviter à venir à Stéphane Mallarmé pour envisager ce transfert à la caisse des écoles. En tant que président de la caisse des écoles, je prendrai mes responsabilités s'il le faut, mais j'ai envie qu'on y arrive. Si vous pouvez nous aider sur ce plan, ce serait formidable pour les collégiens qui bénéficieront de ce service de restauration.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.212 - 1 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 213 -2 et 421- 23 ;

Vu les propositions formulées par les collèges concernés ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris, propose d'actualiser les tarifs des commensaux des collèges publics dotés d'un service de restauration autonome pour l'année scolaire 2023 -2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 58

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-146**

**OBJET : 2023 DEVE 37 Subventions (64 000 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable**

**Mme HAZARABEDIAN :** Cette délibération concerne le plan d'alimentation durable de la Ville de Paris pour 2022-2027 et dont l'objectif principal est d'atteindre une alimentation 100 % durable au sein des établissements de restauration collective d'ici 2027 en privilégiant les denrées issues de l'agriculture biologique et labélisée et en adoptant une approche systémique de cette question prenant soin tant de l'environnement, des convives, que des agents. Le 17e arrondissement s'investit depuis de nombreuses années sur ces thématiques d'alimentation durable, notamment par des actions mises en place par et avec la caisse des écoles du 17e en termes de restauration scolaire, par l'installation de tables de tri dans les cantines scolaires, par des actions de sensibilisation aux biodéchets, par des ateliers pédagogiques sur les fruits et légumes frais, également au travers des initiatives citoyennes avec l'heure civique 17 ou la mise en place de cours de cuisine pour les écoliers intégrant la saisonnalité, les circuits courts et de proximités. Cette délibération propose de soutenir des associations qui portent des initiatives liées à l'accessibilité à une alimentation durable pour les plus jeunes, les seniors ou les foyers modestes. Des projets conventionnés peuvent aussi concerner la découverte, l'apprentissage et une sensibilisation à une alimentation durable. Le 17e est concerné par le parcours d'apprentissage anti-gaspillage de classes de CM2 animé par l'association Eutopique dans le cadre de son projet Alimentation durable – plan climat pour lequel est attribuée une subvention de 4 000 euros sur une enveloppe globale de 82 000 euros à 8 associations parisiennes pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511 -1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver le versement de subventions de la Ville de Paris à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable et de signer des conventions avec cinq associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DEVE 37

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**M. BOULARD :** Une délibération aurait dû être inscrite à notre ordre du jour par la mairie centrale concernant la restauration scolaire et notamment pour accorder une subvention à la caisse des écoles afin de permettre de remplacer les barquettes à usage unique par des bacs et des couvercles en inox étanches et pour l'acquisition de batteurs ménagers, tout cela est très technique, pour la préparation de repas maison. Pour réparer cet oubli, je vous informe que suite à notre signalement l'exécutif prévoira cette subvention dans le cadre de la délibération examinée au conseil de Paris de juillet, DEVE48, par voie d'amendement technique de l'exécutif. Il est à noter que cette subvention d'investissement répond partiellement à notre demande initiale, effectuée par la caisse des écoles, et s'élevait à plus de 128 000 euros.

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-147**

**OBJET : 2023 DDCT 74 Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse des dépôts et consignations**

**Mme JACQUEMONT :** C'est avec beaucoup de plaisir que je présente cette délibération qui me donne l'occasion de vous dire ce qu'on fait en mairie au niveau de l'inclusion numérique. Il s'agit d'approuver le renouvellement d'une convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service financée notamment par la Caisse des dépôts et consignations. En 2021, la Ville de Paris avait répondu à une manifestation d'intérêt dans le cadre du plan de relance de l'État qui a permis de bénéficier d'une subvention de 50 000 euros pour 2 années afin de financer notamment un emploi à la mairie du 17e. Il s'agit de Maüry qui intervient tous les jours à la mairie dans l'espace numérique. Elle se déplace une fois par semaine à la MVAC pour rencontrer les personnes en fracture numérique qui ne savent pas du tout utiliser le clavier ou la souris. Par ailleurs, le mercredi et le jeudi, sous l'impulsion du maire, nous avons mis en place des ateliers d'assistance informatique animés par des bénévoles sous la supervision de Maüry. Ils reçoivent pendant une heure, individuellement. La personne qui souhaite profiter du service, vient avec son matériel, ordinateur, tablette ou portable, afin qu'on l'aide à résoudre ses difficultés. Les séniors sont très satisfaits de cette initiative. Beaucoup d'entre eux ont exprimé le sentiment d'être à la marge de la société en raison de l'accélération de la dématérialisation

des démarches. Ces ateliers ont permis de sauter le pas vers l'ère du tout numérique. C'est avec beaucoup de soulagement, grâce à cet accompagnement personnalisé, qu'ils souhaitent poursuivre leur parcours numérique. Plus de 200 personnes âgées de plus de 60 ans ont pu bénéficier de 2 h d'accompagnement individuel en moyenne depuis le lancement en juillet 2022. Je voudrais également signaler qu'il y a 11 conseillers numériques pour tout Paris. Nous avons été chanceux d'avoir une conseillère numérique dans le 17e et sommes heureux de savoir que ce dispositif va se poursuivre. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement le renouvellement de cette convention.

**M. BOULARD :** C'est une délibération importante avec un pôle inclusion et accompagnement numérique qui s'articule autour de permanences organisées par les bénévoles de l'Heure Civique mais aussi le conseiller numérique qu'on vient d'évoquer, France Service, de la mairie, sans oublier le conseiller numérique rattaché au centre d'action sociale. C'est un dispositif bien coordonné, qui fonctionne bien. Je voulais remercier les services. On va développer l'inclusion dans les quartiers à travers le déploiement du pass numérique dans les prochaines semaines.

**M. LAVAUD :** Nous voulons saluer l'action de la mairie du 17e et de la métropole qui ont su très tôt se saisir du dispositif des conseillers numériques France Service créés dans le cadre du plan France relance en 2021. C'est un dispositif qui fonctionne, car grâce aux 4 000 conseillers numériques déployés, dont plus d'une centaine à Paris, plus de 2 millions d'accompagnements ont pu être réalisés, dont 12 000 à Paris. Notre votre sera donc favorable pour ce renouvellement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « Conseillers numériques France Services » en faveur de l'inclusion numérique dans le cadre de France Relance ;

Vu la proposition de son renouvellement pour une période de 36 mois ;

Vu l'avis favorable émis le 22 mai 2023 par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour le renouvellement des 11 conseillers numériques et le recrutement de 2 nouveaux postes par la Ville de Paris et leur déploiement dans 10 arrondissements comptant des quartiers populaires ;

Vu le projet de convention joint à la présente délibération attribuant à la Ville de Paris une subvention et précisant les engagements contractuels des parties ;

Considérant que le recrutement de 13 Conseillers numériques s'inscrit dans la Stratégie Parisienne d'Inclusion Numérique ainsi que dans les objectifs de la qualité de service à l'usager développé dans le cadre de la Facilitation Numérique et de la démarche Vous Simplifier Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 74

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-148**

**OBJET : 2023 DSOL 59 : Participations au titre de l'année 2023 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3 391 198 euros)**

**Mme JACQUEMONT :** Il s'agit de voter un financement pour les Maisons des Aînés et des Aidants nord-ouest, porté par l'association Réseau quiétude et géré par l'APHP. Je tiens à mentionner le fait que ce montant est en hausse de 19 662 euros par rapport à 2022. Je voulais rappeler, pour ceux qui ne le savent pas, que la Maison des Aînés et des Aidants regroupe ce qu'on appelait les CLIC, les Centres Locaux d'Information et de Coordination, les MAIA les services d'aide dans le champ de l'autonomie et les réseaux de santé gérontologiques. Ces Maisons des Aînés et des Aidants ont été souhaitées par les ARS pour davantage de cohérence et de coordination dans 6 territoires parisiens avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants. Leur objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et de contribuer à l'amélioration des parcours de santé. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

**M. BOULARD :** Merci à la Maison des Aînés et des Aidants que nous avons accueillie comme d'autres structures à l'occasion de notre Forum des aidants qui s'est très bien passé et qui était très intéressant, notamment pour le réseau des acteurs locaux et parisiens, mais aussi pour un certain nombre de familles et de personnes qui sont venues obtenir des conseils, des orientations dans leur posture d'aidants familiaux.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511 –13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000 -321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001 -495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération 2022 DSOL 124 en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 autorisant Madame la Maire de Paris à intégrer les Maisons des Aînés et des Aidants (M2A) au titre des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) au Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) et les contrats d'objectifs et de moyens des M2A-DAC en cours de signature entre l'ARS, la Ville de Paris et le gestionnaire de chaque M2A-DAC ;

Vu la délibération 2022 DSOL 142 en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 autorisant Madame la Maire de Paris à attribuer une subvention de fonctionnement accordée à plusieurs organismes du champ de l'action sociale, en soutien aux revalorisations salariales 2022 relevant du Ségur social ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une participation de fonctionnement aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination) au titre de l'année 2023 comprenant l'approbation de mesures de revalorisations salariales 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 59

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-149**

**OBJET : 2023 DVD 43 Stationnement de surface – Mesures de simplification**

**M. LEDRAN :** La DVD 43 propose l'adoption par notre assemblée des mesures de simplification concernant le stationnement de surface. Ces mesures de simplification étaient devenues indispensables, tant la complexité du système était devenue importante. Une mission d'expertise, pilotée par le secrétariat général, a repris les choses en main et a délivré ses premières conclusions au premier semestre 2023 qui ont débouché sur une série de mesures de simplification qu'on nous propose d'adopter aujourd'hui pour corriger la politique de stationnement de la Ville de Paris qui commençait à devenir un inventaire à la Prévert. Parmi ces nouvelles mesures, il y en a pour lesquelles nous sommes favorables, comme la régularisation de la mise en place du ticket handi, et même si on n'est pas concerné, des correctifs sur le stationnement dans les bois de Vincennes et de Boulogne. D'autres pour lesquelles nous ne sommes pas forcément favorables, puisque nous souhaitons la gratuité pour des forfaits déménagement, mais cela n'a pas été retenu par la Ville de Paris, qui propose simplement la gratuité des suppressions de modification pour une demande de déménagement. Ces mesures montrent l'impréparation de la Ville de Paris par rapport à une politique globale adaptée aux besoins des Parisiennes et des Parisiens sur l'espace public. Malgré toutes ces réserves, je propose de voter pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1617 - 3, D1617- 19 et l'annexe I ;

Vu l'article 60 de la loi n° 63 -156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2011 pris en application du préambule de l'annexe I du code général des collectivités territoriales portant fixation des modalités de justification des dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé (NOR BCRE1113038A – JO du 20 mai 2011) et modifié par l'arrêté du 6 janvier 2014 ;

Vu le décret 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la loi n° 2014 -58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015 -300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333 - 87, L.2512- 14, R.2512 - 1, D.2512- 2 et R.2333 - 120- 1 à R.2333 - 120- 67 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411 - 1 et R.311- 1, 417 -6 ;

Vu le décret n° 2015 -557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333- 87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt é du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333 - 120- 10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017 DVD 14 -1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : principes pour les véhicules ;

Vu la délibération 2017 DVD 14 -2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : véhicules visiteurs et résidents ;

Vu la délibération 2017 DVD 14 -3 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement : véhicules professionnels ;

Vu la délibération 2017 DVD 68 relative aux Modalités du stationnement payant de surface à Paris : stationnement des professionnels de santé ;

Vu la délibération 2020 DVD 49 relative aux véhicules partagés en libre-service sans station d'attache, et portant fixation des tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public ;

Vu la délibération 2021 DVD 24 -1, relative au le stationnement de surface - dispositions diverses ;

Vu la délibération 2021 DVD 24 -4 relative au stationnement de surface – stationnement des deux-roues motorisés ;

Vu la délibération 2022 DVD 03 -01 relative au stationnement de surface - Mesures diverses y compris tarifaires ;

Vu la délibération 2022 DVD 142 -02 relative au stationnement de surface - Dispositions Pass Autocar et stationnement des professionnels ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris Île-de-France une convention de Contrôle Allégé Partenarial ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;
DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DVD 43

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-150**

**OBJET : 2023 DVD 57 – Plan Vélo 2021–2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 201 635 € en investissement) et conventions associées**

**M. LEDRAN :** En quelques mots, on soutient fermement le plan vélo 2021-2026 que nous avions adopté. Dans ce cadre, il nous est proposé de subventionner différentes associations pour un montant global de 273 500 euros. Pour le 17e, il s'agit de 4 associations que nous connaissons bien : l'association La Ressourcerie sportive, l'association Mieux se déplacer à bicyclette, toutes deux membres du comité vélo du 17e, et particulièrement actives au sein de ce comité. J'en profite pour remercier l'association Mieux se déplacer à bicyclette pour la formidable organisation de la Bourse aux vélos qui a eu lieu il y a une quinzaine de jours à l'école Boursault. Il y a aussi deux autres associations, Paris Roller et l'association RéPAR, le Réseau Parisien des Ateliers, vélos participatifs. Je vous propose de voter pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations 3S – Séjour Sportif Solidaire ; Accueil Goutte d'Or ; Animation, Insertion, Culture et Vélo ; Association ODA Vélo Club ; Axes Pluriels ; Cocyclette ; Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - Codep 75 ; Cycl'Avenir ; Cyclocube ; Développement Animation Vélo Solidaire ; Entraide et Savoirs Necker - Falguiere ; Études et Chantiers Solicycle ; Association d'Action d'Insertion Sociale (ANAIS) ; La Cyclofficine ; La Petite Rockette ; Le Petit Biclou ; Mieux se Déplacer à Bicyclette ; Paillettes et Cambouis ; Pari Roller ; Régie de Quartier du 19e ; RéPAR ; Rosa-Parks Paris ; SPEALS ; SPORTS 7 et Vélo École du 20e des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DVD 57

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-151**

**OBJET : 2023 DVD 76 Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (29 500 euros) et conventions avec 6 associations**

**M. LEDRAN :** Cette délibération propose d'attribuer une somme de 2 500 euros, qui n'est pas une somme énorme, à une association qui s'appelle DS URBA que nous ne connaissons pas dont le siège social est situé dans le 19e arrondissement. L'objectif est de réaliser des marches exploratoires sur le thème des séniors arpentant la ville. L'objectif est d'approfondir et valoriser la connaissance de leur quartier, de renforcer les relations intergénérationnelles, tout ça pour un nombre de personnes estimé à 35, et cela pour 3 balades urbaines… pourquoi pas, mais pourquoi ne pas avoir proposé une association du 17e arrondissement, qui connaît bien l'arrondissement, d'autant qu'on nous parle dans la délibération de la ZAC Clichy-Batignolles, alors que nous sommes sur un quartier, Martin Luther King. On nous parle de jardin Martin Luther King, alors que nous sommes sur un parc. C'est un peu impréparé. On parle aussi de travailler avec les habitants et non pour eux. C'est un peu vaseux.

Honnêtement, quand je lis : « Les approches pédagogiques d'éveil des consciences à l'environnement social, économique et politique dans lequel ces populations vivent et évoluent, leur permettent de déconstruire l'image négative répandue du quartier, que cette image négative provienne des habitants eux-mêmes ou des institutions ». Honnêtement, je ne retrouve pas le quartier Martin Luther King dans cette description. J'étais pour une abstention, mais maintenant je vous propose de voter contre.

**M. BOULARD :** Merci Christophe. Des explications de vote ? Karim, vous les connaissez ?

**M. ZIADY :** Non, je ne les connais pas. Actuellement, à Paris, il y a 3 000 associations sportives, la majorité est dans le 16e arrondissement. Il y en a, à peu près, 500 qui touchent des subventions et je ne les connais pas toutes. Je fais confiance à l'administration. D'ailleurs, les directions de la Ville de Paris, on a cité la DAE, souvent font confiance aux mairies d'arrondissement quand elles leur disent : « Ne vous inquiétez pas, on les connaît ». Je ne rentrerai pas dans le jeu de vérifier systématiquement. Je pense qu'il faut faire confiance à l'administration. Sur le fait que la délibération soit mal rédigée, on en a la preuve, cela arrive sur des délibérations DJS, je ne pense pas qu'il faille voter contre cette délibération pour autant. Je pense qu'il est bien que des associations qui ne sont pas forcément du 17e travaillent sur des projets du 17e. Il faut que ce soit précisé, que ce soit bien rédigé, je suis d'accord. On le signalera.

**M. BOULARD :** Merci pour votre position. On s'interroge sur la manière dont sont choisies ces associations par l'administration. Si vous dites qu'il faut faire confiance, je suis d'accord sur le principe, mais la confiance n'exclut pas le contrôle. Quand on est élu, on est là pour s'assurer que l'argent public soit déployé à bonne échelle et à bon escient. En l'occurrence, on peut s'interroger sur un copié/collé d'une candidature qui était uniquement adressée à l'administration. J'estime que ce n'est pas normal qu'on parle de jardin Martin Luther King, Les critères qui ont prévalu à ce choix sans concertation sont inquiétants. Vous êtes attaché à ce que les mairies d'arrondissement soient associées, mais là, c'est un peu compliqué.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511 - 14 ;

Vu la délibération 2017 DVD 5 en date du 5 janvier 2017 approuvant la Stratégie Paris piéton et la signature de la Charte internationale de la marche ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 6 conventions avec 6 associations pour l'attribution de subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'action en faveur du partage de l'espace public et du Plan Piéton ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2023 DVD 76

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 28
Abstention : 2

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-152**

**OBJET : 2023 DVD 83 Plan Vélo. Approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France**

**M. LEDRAN :** Il s'agit du 2e volet de la déclinaison du plan triennal vélo 2024-2026 pour solliciter les subventions auprès de la Région Île-de-France. Nous nous sommes calés avec la Ville de Paris. Nous sommes bien d'accord sur la liste des voies que je vais vous citer et qui sont prioritaires pour les 3 prochaines années et pour demander des subventions à concurrence de leur participation à la Région Ile-de-France. Il s'agit de l'avenue de la porte des Ternes et de l'avenue des Ternes qui seront réalisées en fin 2023. En tout cas, le démarrage des travaux s'effectuera en fin d'année 2023. Une portion du boulevard Pereire qui ira de la porte Maillot à l'avenue des Ternes, c'est également en discussion. Une portion du boulevard Pershing centre. Le boulevard Malesherbes. Je ne vous donne pas tous les délais pour chaque voie car il peut y avoir un décalage dans le temps, mais ce sera post JO. La rue de Rome sera également post JO, sur sa totalité. L'avenue de Villiers jusqu'à la porte de Champerret. L'avenue de la porte d'Asnières, l'avenue de Wagram, la rue Guy Moquet, le boulevard du Fort de Vaux et le boulevard de Reims et le boulevard de Douaumont. Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable.

**M. BOULARD :** Merci. Nous avons en effet été associés. C'est un travail qu'on a mené avec Christophe LEDRAN depuis plusieurs mois, et je le remercie. On a bien vérifié que ce qui a été demandé au Conseil régional correspond à la concertation avec la mairie d'arrondissement et la mairie de Paris. Je signale qu'il y a 4 non participations au vote liées au mandat de Conseiller

régional d'Alix BOUGERET, Frédéric PECHENARD, Jacques-Yves BOHBOT et Jean-Luc DUMESNIL.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Île-de-France CR2017 - 77 du 19 mai 2017 relative au Plan Vélo Régional, modifiée par les délibérations de la même instance CP2018- 192 le 30 mai 2018 et CP2020 - 272 le 27 mai 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'approbation du plan d'action 2024-2026 en faveur du vélo et l'autorisation à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France et à prendre toute décision en résultant ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

*M. BOHBOT, Mme BOUGERET, Mme DUMAS, M. DUMESNIL et M. PECHENARD ont indiqué ne pas prendre part au vote, au titre de leur statut de conseiller régional.*

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DVD 83

Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-153**

**OBJET : 2023 DASCO 2 – Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires**

**Mme ROUAH-ZANGRILLI :** Cette délibération propose de signer une convention annuelle d'objectifs et d'attribuer des subventions à 67 organismes et associations intervenant sur les temps d'activité périscolaire des mardis et vendredis pour un montant global de 942 220 euros. Pour le 17e, il s'agit de 16 projets d'ateliers autour de 5 thématiques : santé et bien-être, activité d'éveil, arts plastiques, découverte des civilisations, image et art numérique. Ces ateliers seront dispensés aux écoles élémentaires Reims, Pereire, Marguerite Long, Rostropovitch, Ampère, Leconte, Laugier, Fourcroy, Berthier, Kellner, Épinettes et les maternelles Bessières et Buffet. J'aurais aimé qu'on ait le détail des prix de ces ateliers sur les 900 000 euros et quelques, mais, malheureusement, ce n'est pas le cas. Cela aurait été intéressant d'avoir ces précisions. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511 -1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D521 - 10 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000 -321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le décret 2013 -77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le Règlement Départemental des écoles maternelles et élémentaires de Paris arrêté après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 19 octobre 2021 ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au Projet éducatif territorial parisien ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de conventions annuelles d'objectifs et l'attribution des subventions correspondantes à des associations et organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 2

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-154**

**OBJET : 2023 DASCO 36 Subvention (30 000 euros) à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP 75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire**

**Mme ROUAH-ZANGRILLI :** Il s'agit d'une subvention à hauteur de 30 000 euros à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP 75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire. Cette association accueille les collégiens exclus temporairement de leur établissement scolaire dans un local dédié où ils bénéficient d'activités sportives et culturelles et où aussi, via les éducateurs, ils sont invités à prendre conscience du sens de leur exclusion. Cette action est mise en œuvre en partenariat avec les collèges concernés de l'arrondissement. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511 -1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs conclue le 6 septembre 2022 entre l'association PEP 75 et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris en 2023 dans le cadre de la convention pluriannuelle en cours ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 36

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-155**

**OBJET : 2023 DASCO 45 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros)**

**Mme ROUAH-ZANGRILLI :** Cette délibération concerne les collèges publics parisiens. Il s'agit d'attribuer des dotations complémentaires de fonctionnement pour 155 030 euros, des subventions d'équipement pour 106 280 euros et des subventions pour travaux pour 344 427 euros. Pour le 17e arrondissement, il s'agit d'attribuer :

- Au titre des subventions de fonctionnement : 40 000€ à Stéphane Mallarmé, pour des dépenses de viabilisation.
- Pour les travaux : 4 849 euros au collège Boris Vian en réparation d'une fuite du plancher et 6 600 euros à Stéphane Mallarmé pour des travaux de sécurité.
- Pour les dotations complémentaires, au titre des dépenses de fourniture des travaux réalisés par les agents des collèges Boris Vian, Ronsard, Mallarmé et la Rose blanche, nous attribuerons 1 175 euros pour chacun.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2022 DASCO 70, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges autonomes (10 947 737 euros) ;

Vu la délibération 2022 DASCO 71, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 333 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), de subventions d'équipement (106 280 euros), et de subventions pour travaux (344 427 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 45

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-156**

**OBJET : 2023 DASCO 77 - Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 euros)**

**Mme ROUAH-ZANGRILLI :** Cela concerne une convention de partenariats et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris pour 200 000 euros. La mission d'accompagnement confiée à la CAUE 75 couvre l'accompagnement dans la mise en œuvre du projet des cours Oasis (appelé à monter en puissance), les temps de formation des agents des CASPE, la production d'outils à destination des acteurs du projet pour favoriser le bon fonctionnement et le bon usage des cours dans la durée, l'accompagnement d'une douzaine d'établissements à travers des chantiers collaboratifs. Une liste a été établie concernant le 17e, dont une cour oasis à la maternelle Pereire.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à sa signature la convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (CAUE 75) ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 77

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-157**

**OBJET : 2023 DAC 285 Subvention (15 000 euros) et convention annuelle d'équipement avec l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (AAMSPP)**

**M. TERRIOUX :** L'association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris, émanation de la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris a souhaité faire un espace muséal consacré à l'histoire de cette unité, à la mémoire des grands événements qui la lient étroitement avec l'histoire de Paris et des Parisiens et à l'éducation du public aux questions de sécurité. La réalisation du musée, situé dans un bâtiment appartenant à la Ville de Paris, au 89 rue du docteur Bauer à Saint-Ouen a débuté en 2016 et se poursuivra jusqu'en 2024. En 2023, elle organisera des parcours pédagogiques, notamment pour les scolaires, ainsi que des expositions temporaires. Elle souhaite finaliser le pôle technologique du musée en réalisant un espace muséographique permanent. L'objectif est de permettre à un large public de découvrir le corps des sapeurs-pompiers de Paris. Avant de procéder au vote, j'attire votre attention sur les comptes de résultat déficitaires en 2021 de moins 23 288 euros et en 2022, de moins 44 244, 89 euros. L'association a une trésorerie de plus de 83 362 euros. Depuis 5 ans, l'association bénéficie de subventions de 10 000 euros chaque année, à l'exception de l'année 2020 où elle a touché 15 000 euros. Le budget prévisionnel 2023 est de 125 000 euros, dont 500 euros de cotisation et 107 500 euros d'autofinancement. Afin de permettre à cette association des Amis du musée des Sapeurs-Pompiers de Paris de réaliser des travaux d'aménagement et d'équipement des espaces d'exposition, je vous propose de lui attribuer en 2023 une subvention d'un montant de 15 000 euros. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;
DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAC 285

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-158**

**OBJET : V172023042 Vœu relatif à l'accès de la Petite Ceinture du 17e aux chiens tenus en laisse**

**Mme ASSOULINE :** Ce vœu porte sur l'accès à la petite ceinture de nos meilleurs amis les chiens. Comme vous le savez, la petite ceinture est un tronçon qui est soumis à l'interdiction des chiens même tenus en laisse malgré l'appropriation par les parisiens de cet espace vert qui est nouveau et ouvert depuis plus de 3 ans au public. Par ailleurs un vœu avait été déposé en 2019, et l'exécutif municipal parisien justifiait l'interdiction par la nécessité de préserver la biodiversité du site et l'aspect naturel de la petite ceinture et donc de ne pas y multiplier du mobilier urbain chose qui est en train d'évoluer puisqu'on est en train d'installer des agrès sportifs suite au budget participatif. Je voudrais aussi préciser, qu'effectivement, dans les espaces verts, les chiens sont interdits, mais il existe des exceptions notamment dans le 17e avec le square du Caporal Peugeot qui autorise les chiens tenus en laisse et également la place Pereire et le square Albert Besnard. Je voudrais aussi qu'on prenne en considération une pétition lancée, pour la deuxième fois, le 25 avril par des habitants propriétaires de chiens, qui a recueilli à ce jour 21 000 signatures. Je vous demande donc avec Geoffroy BOULARD et l'ensemble des élus de la Majorité, de former le vœu que la Maire de Paris expérimente l'autorisation des chiens tenus en laisse sur le tronçon de la petite ceinture du 17e arrondissement.

**M. ZIADY :** Je peux comprendre l'idée de ce vœu, car il y a une grosse sollicitation, notamment dans le 17e, pour développer davantage d'espaces canins. Même s'il faut reconnaître les efforts de la mairie du 17e à ce sujet, on manque d'espaces canins à Paris, alors qu'il y a une forte demande. Comme vous le savez, la Petite Ceinture est considérée depuis 2013 comme un corridor écologique urbain d'intérêt régional.

On considère que c'est un espace très riche en biodiversité. Malheureusement, de nombreuses études montrent que les chiens peuvent avoir un impact très négatif sur les plantations par le grattage au sol, les urines, etc., ce n'est pas facile à entretenir. De plus, sur la Petite Ceinture, on a constaté depuis plusieurs années, qu'il y a de nombreuses espèces sauvages présentes. Sur l'ensemble de Paris, il y a environ 34 espèces d'oiseaux, il y a des hérissons, ce sont des espèces protégées par la loi. Il y a aussi des lézards, même s'ils sont en quantité très faible. Je me réjouis de ce vœu, car j'ai connu une époque dans le 17e où il y avait eu un effort de concertation de la part de la mairie du 17e sous le mandat de Mme Kuster et on avait énormément de riverains dans le 17e qui étaient contre le fait qu'on ouvre la Petite Ceinture. Finalement, ils se sont appropriés le lieu et demandent à pouvoir l'utiliser au maximum. Dans les mois et années à venir, je pense qu'on peut développer d'autres espaces canins dans le 17e, mais je suis désolé, on votera contre ce vœu, même si on comprend l'initiative.

**M. LAVAUD :** Pour les espaces canins, nous avions fait des propositions, cela avait donné lieu à une intervention remarquée. Je suis content de voir que le fait d'avoir plus d'espaces canins est repris par tout le monde. Sur la promenade de la Petite Ceinture, c'est de fait un espace canin aujourd'hui. Je ne sais pas si vous allez, j'y vais souvent. En fait, les chiens se promènent sans

laisse et ce n'est pas contrôlé. C'est ce qui se passe aujourd'hui. Je suis pour ce vœu, à condition qu'on rajoute un alinéa disant que la Ville s'engage à faire respecter la règlementation. Je crois que le premier problème c'est cela aujourd'hui. Les animaux n'ont pas le droit de se promener sans laisse. Je suis pour le vœu à condition qu'on ajoute un alinéa dans ce sens, sans quoi on s'abstiendra. Que la ville prenne des mesures pour faire respecter le règlement, car ce n'est pas le cas aujourd'hui.

**M. BOULARD :** Je suis d'accord avec votre amendement que l'on va intégrer afin que ce soit respecté. À Paris, je le rappelle, il est interdit de lâcher son chien. Il doit être tenu en laisse sur tout le territoire parisien. Je propose de circonscrire à certaines heures de la journée, matin et soir, notamment quand il y a moins d'enfants dans la Petite Ceinture, avec un contrôle organisé par la Ville. Je propose ce nouvel amendement

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Aurélie ASSOULINE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant l'ouverture du tronçon de la Petite Ceinture du 17e au public ;

Considérant l'appropriation par les Parisiens de ce nouvel espace vert ;

Considérant qu'à ce jour, tous les tronçons de la Petite Ceinture sont soumis à l'interdiction des chiens, même tenus en laisse ;

Considérant qu'à la suite d'un vœu déposé en 2019, l'exécutif municipal parisien justifiait cette interdiction par la nécessité de préserver la biodiversité du site et l'aspect naturel de la Petite Ceinture (et donc d'éviter d'y multiplier du mobilier urbain) ;

Considérant par ailleurs que si les chiens sont également interdits dans les parcs et jardins parisiens, il existe des exceptions, comme dans le square du Caporal Peugeot où les chiens tenus en laisse sont autorisés ;

Considérant que la pétition* lancée le 25 avril dernier pour autoriser l'accès de la Petite Ceinture aux chiens a recueilli à ce jour 21 000 signatures ;

Geoffroy BOULARD, Aurélie ASSOULINE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris expérimente l'autorisation des chiens sur le tronçon de la Petite Ceinture situé dans le 17e arrondissement, lorsqu'ils sont tenus en laisse et à certains horaires du matin et du soir, notamment lorsque les enfants ne sont pas présents.
- La Maire de Paris s'engager à faire respecter ces règles d'usage, notamment le fait que les chiens soient bien tenus en laisse.

** https://www.change.org/p/autoriser-l-acc%C3%A8s-aux-chiens-%C3%A0-la-petite-ceinture-du-boulevard-pereire?recruiter=135554685&recruited_by_id=1409d9d0-1a60-11e4-ad52-73c1501460d0&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=petition_dashboard*

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023042

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-159**

**OBJET : V172023043 Vœu relatif à l'avenir du bureau de Poste Gouvion-Saint-Cyr situé 79 rue Bayen**

**M. BOULARD :** Un vœu qui concerne l'avenir du Bureau de Poste Gouvion-Saint-Cyr situé 79 rue Bayen. Vous le savez chers collègues les bureaux de poste exercent des missions de service public mais au-delà ils participent aussi à la vie sociale et à la cohésion de nos quartiers. Il faut rappeler que Paris a vu fermer 42 bureaux de Poste depuis quelques années. Le remplacement de ces bureaux avec des guichets, par des points de contact chez les commerçants pour garantir la continuité du service public est une solution à minima. Le 17e dispose de 8 de ces relais, ce n'est pas une solution satisfaisante. C'est pourquoi face aux menaces de fermeture de la Poste Gouvion-Saint-Cyr, nous souhaitons que la Mairie de Paris intervienne auprès du groupe La Poste et de la Commission départementale de la présence postale pour défendre le maintien de ce bureau de Poste avec guichet rue Bayen.

**M. ZIADY :** Je suis membre de cette commission, je défendrai aussi cette position. J'ai été contacté par Madame Valérie CATHELY qui est déléguée territoriale Île-de-France à la Banque postale et qui a demandé à me joindre sur ce sujet. Nous voterons pour ce vœu. Je saisirai aussi Madame Barbara GOMES qui préside cette commission. Il faut qu'on maintienne cette poste. Il n'y a pas de proposition claire de la fermer, mais il y a quand même des inquiétudes. Ils se sont calibrés sur des critères qui ne sont pas bons : quand les chiffres sont mauvais sur une très longue durée, ils ferment certains bureaux de poste. En l'occurrence, on voit que cela ne se justifie pas. On a déjà été impacté dans le 17e à ce sujet, on ne peut pas se permettre d'avoir un nouveau bureau de poste qui ferme. On votera favorablement ce vœu.

**M. LAVAUD :** On va voter favorablement. On rencontre Philippe WAHL très prochainement, et le sujet de ce bureau de poste sera évoqué.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Agnès TOURY et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que les services publics garantissent l'égalité des citoyens en ce qu'ils permettent l'accès aux droits, la couverture des besoins et qu'ils contribuent par ailleurs au lien social fondamental pour les habitants, notamment les plus âgés et fragiles ;

Considérant que les bureaux de poste exercent des missions de service public indispensables qui participent à la vie sociale et à la cohésion des quartiers ;

Considérant que 42 bureaux de poste de plein exercice ont fermé à Paris depuis 2014 ;

Considérant que la stratégie de La Poste consiste à fermer des bureaux de poste et à ouvrir des points de contact chez des commerçants pour garantir la continuité du service postal ;

Considérant que ces relais n'offrent pas l'ensemble des services et prestations d'un bureau de poste de plein exercice et ne peuvent accompagner au mieux les habitants ;

Considérant la nécessité de maintenir un service postal de qualité ;

Considérant que le 17e arrondissement dans lequel vivent près de 168 000 habitants dispose de 8 bureaux de poste avec guichets et de 8 relais-commerçants ;

Considérant la pétition lancée par les habitants contre la fermeture du bureau de poste rue Bayen ;

Considérant le rôle de la Commission départementale de la présence postale de Paris, qui doit précisément « s'assurer de la présence postale effective » sur le territoire parisien, faire « émerger les besoins des populations » et « donner leur avis sur les projets du groupe La Poste » ;

Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Agnès TOURY et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris interpelle le groupe La Poste ainsi que la Commission départementale de la présence postale de Paris pour le maintien des activités du bureau de poste Gouvion-Saint-Cyr situé 79 rue Bayen.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023043

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-160**

**OBJET : V172023044 Vœu relatif à l'ouverture du Cimetière des Batignolles sur le boulevard Victor Hugo situé à Clichy-la-Garenne (92)**

**M. TERRIOUX :** Le cimetière des Batignolles représente 10,42 hectares. C'est le 3e cimetière parisien par sa superficie. Il dessert le 17e mais également la commune de Clichy. Il existe une seconde porte accessible uniquement à pied coté boulevard du Bois le Prêtre. Les habitants et visiteurs sont demandeurs d'une ouverture coté Clichy, afin d'éviter un détour par la rue St Just en traversant le cimetière. Cette ouverture permettra d'améliorer l'accessibilité du cimetière et l'accès à un espace vert supplémentaire. Vous savez que ce cimetière est ombragé. Nous avons 812 arbres de 47 essences (marronniers, érables, frênes et platanes). C'est un cimetière peu connu et peu fréquenté, situé en partie sous le périphérique. Il compte 15 000 sépultures, dont

138 morts pour la France, et de nombreuses personnalités dont Paul Verlaine. Avant de procéder au vote de ce vœu, je vous donnerai lecture d'un texte que Madame HIDALGO, le 20 décembre 2019 m'avait envoyé par lettre : « Sachez que j'ai bien noté votre disponibilité pour mener des actions de valorisation de ce cimetière parisien. Votre soutien pour continuer de faire de Paris une ville profondément attachée au devoir de mémoire et aux valeurs de la République est très précieux ». Je vous propose de voter ce vœu permettant à la Mairie de Paris, en lien avec le maire de Clichy-la-Garenne de créer cette ouverture supplémentaire pour accéder au cimetière des Batignolles sur le boulevard Victor Hugo.

**Mme TAÏEB :** Merci. Nous allons proposer un amendement à ce vœu. Je regrette que ce ne soit pas suffisamment dit dans ce vœu, un cimetière doit rester avant tout un lieu de recueillement. La priorité, c'est la quiétude et le respect du lieu, notamment pour les familles qui y viennent. Que ce soit un espace vert, c'est la première qualité de tous les cimetières parisiens, qui sont tous superbement végétalisés. Vous avez cité les essences qu'on peut y trouver, mais cela doit rester avant tout un havre de paix. Proposer une ouverture supplémentaire c'est demandé depuis très longtemps. En revanche, nous proposons un amendement pour que cela se fasse en lien étroit avec le maire de Clichy et la maire de Paris, qu'ils étudient conjointement la possibilité de cette ouverture supplémentaire pour accéder au cimetière des Batignolles sur le boulevard Victor Hugo. Cela ne peut pas se faire que côté Ville de Paris.

**M. BOULARD :** Nous acceptons ces précisions. C'est un projet que je porte avec le maire de Clichy depuis plusieurs années. C'est effectivement un projet conjoint avec la Ville de Paris, propriétaire notamment des murs d'enceinte. Nous rappellerons également qu'un cimetière doit rester un lieu de recueillement. On ajoutera ce point.

**M. LAVAUD :** Nous allons voter favorablement. Néanmoins, nous avions demandé également une ouverture côté porte Pouchet car aujourd'hui, les habitants du 17e ne peuvent entrer que côté porte de Clichy. Néanmoins, on a toujours ça en tête. Nous votons favorablement pour ce vœu qui est un premier pas.

**M. BOULARD :** Votre proposition avait été rejetée par les services techniques.

**M. LAVAUD :** La problématique des habitants du 17e est toujours là.

**M. BOULARD :** Le sujet, c'est la capacité notamment pour le conservateur du cimetière à gérer les flux. Ils avaient accepté une ouverture vers Clichy qui est un passage plus facile à contrôler que côté Pouchet.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Michel TERRIOUX, Hugues CHARPENTIER et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que le Cimetière des Batignolles représente 10,42 hectares ;

Considérant qu'il dessert le 17ème arrondissement, mais également la commune de Clichy (92) ;

Considérant qu'il n'existe à ce jour qu'une seconde porte accessible uniquement à pied côté boulevard du Bois le Prêtre sur le 17ème arrondissement ;

Considérant que les habitants et visiteurs sont demandeurs d'une ouverture côté Clichy pour éviter les détours par la rue Saint-Just en traversant le Cimetière ;

Considérant la demande conjointe de la mairie du 17e et de la mairie de Clichy, d'ouverture du Cimetière des Batignolles sur la commune de Clichy du mois de septembre 2021 ;

Considérant que cette ouverture permettra d'améliorer l'accessibilité du Cimetière et l'accès à un espace vert supplémentaire, dans le respect du recueillement qui doit demeurer dans cette enceinte ;

Geoffroy BOULARD, Michel TERRIOUX, Hugues CHARPENTIER et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- Que la Maire de Paris et le Maire de Clichy-la-Garenne étudient conjointement la possibilité d'une ouverture supplémentaire pour accéder au Cimetière des Batignolles, sur le boulevard Victor Hugo.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023044

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-161**

**OBJET : V172023045 Vœu relatif à la circulation sur l'avenue de Clichy et les rues adjacentes**

**M. LEDRAN :** Concernant l'interdiction de la circulation générale sur l'avenue de Clichy, sauf riverains, depuis le croisement de la rue Guy Môquet jusqu'à La Fourche, nous rencontrons au quotidien les habitants de ce quartier (nous y étions encore ce week-end, avec Philippe GUERRE et Paul HATTE), qui nous font part des difficultés considérables qu'ils peuvent rencontrer, à la fois :
**-** les riverains qui mettent un temps infini pour rentrer chez eux, cela devient un véritable parcours du combattant, ils sont entravés par cette interdiction sur cette portion de l'avenue de Clichy. Pour la remonter avec leur véhicule, ils sont obligés de faire des détours permanents.
**-** les commerçants qui subissent un véritable impact du fait de cette interdiction, leur chiffre d'affaires a diminué de façon alarmante.
**Il** faut absolument prendre des mesures. Nous souhaitons vivement que l'avenue de Clichy soit remise en circulation générale dans le sens montant, du croisement avec la rue Guy Môquet jusqu'à La Fourche.

**M. DUMESNIL :** Quelques éléments de contexte. La mission vélo ayant terminé ses travaux sur l'avenue Saint-Ouen et l'avenue de Clichy sud, la signalisation provisoire de chantier permettant de circuler à double sens sur l'avenue de Clichy entre La Fourche et la rue Guy Môquet a été enlevée. La circulation est redevenue à sens unique, sauf pour les bus, taxis, vélos et livraisons qui sont possibles le matin et le soir. Il y a eu une campagne de verbalisation demandée par la RATP afin de faire respecter les couloirs de bus entre La Fourche et la rue Guy Môquet qui ne sont pas ouverts, de fait, à la circulation. Par ailleurs, la DVD va effectuer des travaux pour améliorer la piste unidirectionnelle entre la porte et La Fourche après l'été. Concernant le vœu

en lui-même, visant à rouvrir à la circulation générale le sens entrant sur l'avenue de Clichy entre Guy Môquet et La Fourche, d'abord les riverains auront la possibilité de franchir le carrefour avenue de Clichy – Guy Môquet dans le sens entrant. Toutefois, ce que vous proposez enverrait la circulation générale dans une quasi-impasse, forçant un flux de véhicules à tourner à gauche au carrefour de La Fourche pour revenir sur l'avenue de Saint-Ouen, ce qui compliquerait considérablement toute la circulation au niveau de La Fourche. De plus, cela amènerait de la circulation sur l'avenue de Clichy, alors que la DVD doit intervenir sur un chantier de pistes cyclables prochainement. En conséquence, nous voterons contre ce vœu.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Christophe LEDRAN, Hugues CHARPENTIER, Philippe GUERRE, Paul HATTE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que l'avenue de Clichy est interdite à la circulation générale du croisement avec la rue Guy Môquet jusqu'à La Fourche (sauf taxis, bus, vélos, véhicules de propreté, desserte locale) ;

Considérant que les habitants rencontrent de grandes difficultés pour accéder à leur domicile ;

Considérant que les commerçants de l'avenue de Clichy ont vu leur chiffre d'affaires diminuer considérablement depuis l'interdiction de circuler sur l'avenue de Clichy dans les deux sens et que la réduction de la clientèle pourrait aboutir à une fermeture imminente par manque de clientèle ;

Geoffroy BOULARD, Christophe LEDRAN, Hugues CHARPENTIER, Philippe GUERRE, Paul HATTE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- L'avenue de Clichy soit remise en circulation dans le sens montant du croisement avec la rue Guy Môquet jusqu'à La Fourche, afin de permettre aux habitants de rejoindre leur domicile sans détour par les axes adjacents et aux commerçants de recevoir leur clientèle.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023045

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 26
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 2

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-162**

**OBJET : V172023046 Vœu relatif à l'optimisation des créneaux sportifs scolaires au profit des associations sportives**

**Mme de la MORANDIERE :** durant la période scolaire les créneaux attribués aux établissements scolaires couvrent une plage horaire jusqu'à 17h30. Or, dans les faits, pour respecter les horaires de sortie, les élèves quittent les équipements sportifs avant 17h. Ainsi certaines associations demandent à pouvoir bénéficier de ces créneaux à partir de 17h, ce qui permettrait de répondre

au manque de créneaux sportifs au regard de la forte demande des habitants. Par ailleurs, les créneaux attribués aux établissements scolaires courent jusqu'aux vacances scolaires d'été, à savoir pour 2023 jusqu'au 7 juillet inclus, mais de nombreux établissements scolaires, notamment ceux du second degré, n'utilisent plus leurs créneaux, en raison des périodes de révisions et d'examens, certaines associations sportives proposent des stages dès la fin de l'année scolaire, les jeunes étant en vacances avant le 7 juillet. Ces associations pourraient donc occuper les équipements qui sont officieusement libérés. Ainsi avec Geoffroy BOULARD et tous les élus de la majorité d'arrondissement, nous demandons à la Maire de Paris d'étudier la possibilité d'attribuer les créneaux scolaires du soir (à partir de 17h), durant toute l'année, aux associations sportives, pour les équipements sportifs concernés. Nous demandons que la Maire de Paris étudie également la possibilité d'attribuer les créneaux scolaires libérés par les établissements scolaires du second degré à la fin de l'année, en raison des périodes de révision et d'examen.

**M. ZIADY :** Je pense qu'il n'y a pas besoin de faire un vœu sur ce sujet, mais comme le sujet est rédigé de façon constructive, on votera favorablement ce vœu. S'il est redéposé au conseil de Paris, j'y apporterai, je pense, quelques amendements, car la situation à l'échelle de Paris est un peu particulière. Il faut savoir qu'à Paris, c'est la Ville de Paris qui loue des créneaux dans des équipements scolaires à des tarifs très chers et qu'elle fait louer ensuite à des associations à des prix très faibles. On est à peu près à 3 euros/heure, alors que nous les louons entre 20 et 25 euros/heure. Il faut avoir en tête que les créneaux sportifs dans les établissements scolaires, c'est à l'arbitrage du chef d'établissement. Ce sont aussi les conseils d'administration des collèges et des lycées qui fixent la grille tarifaire des créneaux sportifs dans leurs équipements sportifs. Par exemple, à Balzac dans le 17e, on a des créneaux sportifs très chers pour les associations, car les associations paient parfois 20, 25, 30 euros/heure, et dans d'autres établissements parisiens, c'est même parfois plus, ce qui est très cher pour une association. On effectue déjà ce travail avec de nombreuses mairies d'arrondissement, toutes tendances politiques confondues, et on travaille en lien avec elles, avec les chefs d'établissement pour essayer de trouver des solutions et voir, dans la mesure du possible, si on peut trouver des créneaux supplémentaires. Parfois, cela marche. Par exemple, dans le 8e, 6e, 7e, parfois ça marche moins, car les chefs d'établissement ne veulent pas. Actuellement, on a l'exemple de Carnot avec La Salésienne qui est une association reconnue, qui est localisée dans le 17e, juste à côté, qui souhaite utiliser le gymnase du lycée pour des activités multisports, mais pour l'instant, même si la mairie du 17e travaille à trouver une solution, le chef d'établissement ne veut pas autoriser les associations dans son établissement. C'est une difficulté qu'on rencontre dans beaucoup d'établissements scolaires parisiens. On essaie de travailler là-dessus. Parfois, on arrive à trouver des solutions pour avoir des tarifs acceptables et que ce soit le moins cher possible pour les associations. On travaille sur ce sujet avec toutes les mairies d'arrondissement. On votera favorablement ce vœu.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Athénaïs de la MORANDIERE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que les créneaux attribués aux établissements scolaires couvrent une plage horaire jusqu'à 17h30 ;

Considérant que dans les faits, pour respecter les horaires de sortie, les élèves quittent les équipements sportifs avant 17h ;

Considérant que certaines associations sont volontaires pour avancer leurs créneaux et pouvoir bénéficier des équipements à partir de 17h ;

Considérant par ailleurs que les créneaux attribués aux établissements scolaires courent jusqu'aux vacances scolaires d'été, à savoir pour 2023 jusqu'au 7 juillet inclus ;

Considérant néanmoins que dans les faits de nombreux établissements scolaires, notamment ceux du second degré, n'utilisent plus leurs créneaux, en raison des périodes de révisions et d'examens ;

Considérant a contrario que certaines associations sportives proposent des stages dès avant la fin de l'année scolaire et pourraient donc occuper les équipements ainsi officieusement libérés ;

Geoffroy BOULARD, Athénaïs de la MORANDIERE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris étudie la possibilité d'attribuer les créneaux scolaires du soir (à partir de 17h), durant toute l'année, aux associations sportives

- La Maire de Paris étudie également la possibilité d'attribuer les créneaux scolaires libérés par les établissements scolaires du second degré à la fin de l'année (2e partie du mois de juin), en raison des périodes de révision et d'examen.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023046

Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-163**

**OBJET : V172023047 Vœu relatif à la multiplication des campements et l'engorgement des dispositifs d'hébergement d'urgence**

**Mme FERNANDES :** Depuis la fin de la période hivernale, force est de constater l'augmentation du nombre de campements dans le 17e arrondissement. Les personnes y vivent dans des conditions insalubres et indignes, aggravées parfois par des problèmes de santé physique, psychique ou de toxicomanie, malgré la mobilisation sans faille des services sociaux, des maraudes, des équipes de propreté et de la police, nous nous retrouvons démunis. La fin des partenariats entre la Ville de Paris et les hôteliers a conduit à une perte de 2500 places. Nous sommes donc en pénurie d'hébergements d'urgence cumulés à un manque de rotations de places. 4358 personnes sont actuellement sur liste d'attente avec une demande SIAO active depuis moins de 3 mois. Nous sommes aussi démunis en raison de l'engorgement du seul numéro d'urgence pour les personnes à la rue, le 115 de Paris qui reçoit entre 5 000 et 15000 appels par jour et qui ne peut répondre qu'à un quart de ces appels. Cette situation est aussi due à des appels ne relevant pas de l'urgence sociale. À travers ce vœu, nous voulons faire un point sur la gestion des hébergements d'urgence et le besoin de mobilisation de la part de

la Ville de Paris auprès de l'État. C'est pourquoi le maire, Geoffroy BOULARD, a sollicité la Première ministre pour la création d'une mission interministérielle afin de proposer en urgence un plan d'action et d'ouverture de places d'hébergements d'urgence pour les personnes en grande exclusion. Nous sollicitons ici l'appui de la maire de Paris pour qu'elle sollicite le Préfet de la Région Île-de-France pour dédoubler le 115 afin de pouvoir répondre en priorité aux personnes à la rue ayant besoin d'un hébergement.

**M. ZIADY :** Merci pour la présentation de ce vœu. On comprend l'initiative, mais un vœu quasi similaire a été déposé et présenté par Madame JACQUEMONT au conseil de Paris en mars. En cohérence, on fera la même réponse que celle portée par l'exécutif. On pense que ce n'est pas la bonne solution. Pour qu'un système de débordement sur les autres départements franciliens puisse exister, il faudrait l'accord des autres départements, ce qui n'est pas le cas, et surtout une véritable régionalisation du SAMU social, avec des conditions d'accueil renforcées et actuellement, ce n'est pas dans la capacité de la Ville de Paris. Cela pourrait engendrer un risque important de dégradation de la qualité du service, puisque la connaissance du maillage social parisien serait moindre. Actuellement, le 115 est en train de développer de nouveaux outils pour répondre aux appels et à toutes les demandes. Je voudrais faire un commentaire plus national. L'hébergement d'urgence est en grande partie, pas à 100 %, mais en grande partie une compétence de l'État. Si vous regardez l'argent mis en France par Jacques CHIRAC, Nicolas SARKOZY, François HOLLANDE, ils ont dépensé beaucoup plus d'argent dans ce domaine qu'aujourd'hui. Il faut reconnaître qu'il n'y a aucun effort de l'État, malgré des alertes de tous les maires d'arrondissement, et aussi de tous les maires de première couronne, sur ce sujet. On se renvoie tous la balle, mais la vérité est que l'État doit prendre ses responsabilités. Je suis désolé, on votera contre ce vœu en cohérence, mais je comprends l'initiative de la mairie d'arrondissement. J'espère qu'on arrivera à trouver des solutions pour améliorer le fonctionnement du 115 qui est saturé, comme vous l'avez soulevé.

**Mme DUMAS :** Dans la continuité de ce qui a été dit, je voulais vous dire que, comme vous, j'ai pu constater l'augmentation de ces campements de sans abri dans la capitale et malheureusement, dans notre arrondissement, qui n'échappe pas à ce phénomène. Je suis intervenue auprès du ministre de l'Intérieur le 8 juin pour le saisir de ce sujet afin qu'il puisse mettre en place un certain nombre de procédures et de moyens pour pallier cette situation de blocage. J'ai également alerté Monsieur le Ministre sur le sujet de l'engorgement très inquiétant du numéro d'urgence nationale pour les personnes à la rue, le 115. C'est une démarche que j'ai faite début juin. Je ne manquerai pas de vous informer des réponses que je recevrais, je l'espère.

**M. BOULARD :** Merci de votre intervention et de votre aide sur ce sujet compliqué. Karim ZIADY, je n'ai pas bien compris votre explication de vote. Pour nous, il n'est pas question de dire que c'est la responsabilité de la maire de Paris. Nous sollicitons la maire de Paris pour appuyer notre demande auprès du gouvernement, car c'est le sujet, et du préfet de la région Île-de-France. Vous parliez de régionalisation, il y a un préfet qui représente le gouvernement et qui doit régionaliser un certain nombre de moyens, et notamment créer des centres d'hébergement d'urgence de manière homogène sur le territoire, dédoubler les effectifs et les moyens pour le SAMU. C'est un vœu sur lequel on doit pouvoir se retrouver si j'écoute attentivement votre explication de vote. Je ne comprends pas le vote contre. Nous sollicitions l'appui de la maire de Paris. Je ne sais pas si vous voulez revenir sur votre position, mais il est tout à fait possible de le faire. Cela nous arrive de revenir sur notre position.

**M. ZIADY :** Si c'est pour appuyer une demande, même si on nous dit qu'elle a déjà été formulée, alors je m'abstiendrai, car je n'ai pas la réponse et je ne sais pas ce qui a été fait. Peut-être qu'entre temps, il s'est passé des choses, qu'il y a eu des interpellations, mais de ce que j'ai compris, les demandes sont déjà faites côté Ville de Paris. La balle est aussi dans le camp de l'État sur ce sujet. Il faut que tout le monde prenne ses responsabilités, et la région Île-de-France

aussi prend ses responsabilités et demande à l'État de répondre, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Hélène JACQUEMONT, Lourdes FERNANDES, Hugues CHARPENTIER et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant l'augmentation du nombre de campements dans le 17e arrondissement ;

Considérant que les conventions qui liaient la ville de Paris aux hôteliers pour la mise à disposition de places d'hébergement sont arrivées ou arrivent prochainement à échéance ;

Considérant que ce sont ainsi 2 500 places d'hébergements qui sont supprimées ;

Considérant cette pénurie, notamment, conduit l'installation de campements, dans lesquels les personnes à la rue vivent dans des conditions insalubres et indignes, aggravées parfois par des problèmes de santé physique, psychique ou de toxicomanie ;

Considérant par ailleurs l'engorgement du numéro d'urgence pour les personnes à la rue - le 115 de Paris - qui reçoit entre 5 000 et 15 000 appels par jour et ne peut répondre, en moyenne, qu'à un quart de ces appels ;

Considérant que cette situation d'engorgement pourrait être due à un report des départements limitrophes et à des appels ne relevant pas de l'urgence sociale, mais de problématiques annexes de personnes déjà hébergées ;

Geoffroy BOULARD, Hélène JACQUEMONT, Lourdes FERNANDES, Hugues CHARPENTIER et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris saisisse la Première ministre pour la création d'une mission interministérielle, réunissant les ministères des Solidarités, de la Santé et de la Prévention, de l'Intérieur, de la Justice et le ministère de la Ville et du Logement, afin de proposer en urgence un plan d'action et d'ouverture de place d'hébergement d'urgence pour les personnes en grande exclusion.

- La Maire de Paris sollicite le Préfet de la Région Île-de-France pour dédoubler le numéro d'urgence pour les personnes à la rue (115) afin de pouvoir répondre en priorité aux personnes à la rue ayant besoin d'un hébergement.

- La Maire de Paris sollicite du Préfet de la Région Île-de-France la mise en place d'un système de « débordement » interdépartemental des appels du 115 Paris, afin de permettre aux personnes d'être dirigées vers le 115 d'un département limitrophe.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023047

Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 24

Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 8

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-164**

**OBJET : V172023035 Vœu relatif à la création d'un quartier d'accessibilité augmentée dans le 17e arrondissement de Paris**

**M. MALLO :** Comme vous le savez, à travers le programme Héritages transformations olympiques, la Ville souhaite réaffirmer son engagement et faire de cet événement un projet commun au service des habitants et dont les bénéfices iront au-delà de 2024. C'est une démarche innovante qui s'appliquera, comme ce qui est décrit, aux 17 quartiers, de la première vague Embellir Votre Quartier. Pour le 17e arrondissement, on comprend qu'il s'agit du quartier Ternes Maillot. C'est une stratégie qui s'articule autour de 3 ambitions fortes : accélérer l'accessibilité de la ville, permettre l'accès à une pratique sportive régulière et améliorer la participation des personnes en situation de handicap. À travers ce vœu, nous demandons plus de détail, de précisions sur le planning pour que ce quartier prenne vie rapidement dans le 17e et d'aller plus loin à travers la dotation liée au fonds territorial d'accessibilité qui est aujourd'hui sous la responsabilité du préfet. Je vous invite à voter favorablement.

**M. LEDRAN :** Une bonne nouvelle pour vous Monsieur MALLO. Votre vœu pour l'obtention d'un quartier d'accessibilité augmentée dans le 17e est déjà exaucé. Les quartiers à accessibilité augmentée, les QAA, sont des territoires prioritaires en matière d'accessibilité. Dans le cadre de la stratégie de l'héritage des JOP, l'objectif est de parvenir à des QAA par arrondissement. Pour le 17e, comme dans d'autres arrondissements, la mise en œuvre des QAA a été adossée à la démarche Embellir Votre Quartier, EVQ. Ainsi, le QAA, de l'EVQ du 17e, s'inscrit dans le quartier Ternes-Maillot, que vous connaissez, recouvrant par ailleurs la zone touristique internationale de la porte Maillot, de la place de l'Étoile, en passant par l'avenue des Ternes. L'accessibilité de l'espace public sur le quartier Ternes-Maillot a fait l'objet, de la part de notre équipe municipale, d'une analyse de désencombrement par mes soins, du mobilier urbain sur l'espace public, par Pierre-François LOGEREAU des terrasses trop volumineuses et autres supports de visibilité non autorisés déployés par les commerçants, ainsi que par Aline BESSIS qui a effectué une marche exploratoire avec des classes de deux écoles du quartier pour vérifier l'accessibilité des établissements recevant du public. Concernant la création par le gouvernement d'un fonds territorial d'accessibilité et l'octroi de 1,5 milliard d'euros de dotation d'État pour ce fonds, pour faire pleinement respecter le droit de chacun à l'accès aux établissements recevant du public, nous n'avons pas besoin d'y avoir recours pour faire respecter votre premier attendu. Ainsi, votre vœu déposé est vidé à l'évidence de sa substance. Nous proposons, Monsieur MALLO, de bien vouloir le retirer.

**Mme TAÏEB :** En préambule, en matière d'accessibilité dans la ville, il faut beaucoup d'humilité, on est très loin du compte, sincèrement, il faut se le dire tous ensemble, ici, quel que soit notre bord politique. On n'a pas réussi le pari de 2005. On est bientôt 20 ans après cette loi Jacques Chirac et on est encore loin du compte. Pour ce vœu, on aurait tendance à nous abstenir, car vous l'avez rappelé, c'est déjà prévu pour 2024. Il s'agit du quartier Ternes-Maillot, on aimerait que ce soit plusieurs quartiers dans l'arrondissement et dans la ville. À ce stade, même si cela existe déjà, notre abstention, est un signe pour dire qu'il faut aller plus loin et tous ensemble. Je sais que l'adjointe au Handicap, Aline BESSIS en est très consciente. Elle fait un travail remarquable sur ce sujet. C'est vrai que c'est déjà prévu, mais il faut aller plus loin en matière d'accessibilité dans notre ville. On doit s'y mettre tous ensemble.

**M. BOULARD :** Benjamin MALLO, concernant la demande de retrait ? Si vous souhaitez être associé au QAA, tous les élus sont invités, aucun problème pour y être associé. Il est mis en place depuis plusieurs mois dans le quartier Terne-Maillot.

**M. MALLO** : Quand on regarde sur le site de la Ville de Paris, on voit qu'il existe deux quartiers, deux QAA, dans le 10e et le 14e arrondissement. Il est dit que les 17 doivent exister pour 2024, on est d'accord, mais on va le maintenir, car on souhaite aller plus loin sur l'existant et sur ce qui est prévu. Comme vous l'avez dit Karen TAÏEB, on peut le faire ensemble.

**M. BOULARD :** L'objet du vœu n'est pas d'aller plus loin. Je le rappelle, il s'agit d'engager le processus de constitution d'un quartier.

Vœu présenté par Bertrand LAVAUD, Benjamin MALLO et les élus du groupe Indépendants et Progressistes ;

Considérant que près de 350 000 visiteurs en situation de handicap seront accueillis à Paris dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris qui se tiendront entre le 26 juillet et le 11 août, puis entre le 26 août et le 8 septembre 2024 ;

Considérant que la ville de Paris a engagé en juillet 2022 l'expérimentation de trois quartiers d'accessibilité augmentée, situés dans les 8e, 10e et le 14e arrondissements de la Capitale, avec la perspective d'étendre cette initiative aux 17 arrondissements parisiens d'ici à la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

Considérant que le déploiement des quartiers d'accessibilité augmentée vise à permettre à toutes et tous d'accéder aux services du quotidien (hébergement, sport, santé, commerces, école, culture) et d'améliorer l'espace public pour assurer la continuité des cheminements ;

Considérant que la phase d'expérimentation engagée dans ces 3 quartiers est toujours en cours, avec une fin d'expérimentation prévue en juin 2024, suscitant ainsi des craintes sur la capacité à atteindre les objectifs parisiens en temps voulu ;

Considérant le constat fait par le Président de la République le 26 avril 2023 lors de la conférence nationale du handicap que notre société s'était trop habituée aux discriminations quotidiennes que provoque le manque d'adaptation de notre école, de nos entreprises, de notre administration et de notre espace public, alors qu'elles doivent au contraire nous révolter et que l'effectivité des droits fondamentaux doit être notre priorité ;

Considérant que les annonces gouvernementales du 26 avril 2023 visent à faire pleinement respecter le droit de chacun à l'accès aux établissements recevant du public, via la création d'un fonds territorial d'accessibilité et l'octroi de 1,5 milliard d'euros de dotation ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud, Benjamin MALLO et les élus du groupe Indépendants et Progressistes, le Conseil d'arrondissement du 17e émet le vœu que :

- Le processus de constitution d'un quartier d'accessibilité augmentée dans le 17e arrondissement soit engagé dans les meilleurs délais afin de permettre de respecter sa pleine effectivité d'ici au lancement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,

- Il soit évalué, sur la base des dotations octroyées au fonds territorial d'accessibilité sous la responsabilité de la Préfecture, un renforcement de la stratégie handicap et accessibilité de la ville de Paris

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :
À la majorité, avis défavorable est donné au Vœu V172023035

Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2
Suffrages exprimés contre : 24
Abstention : 6

**DÉLIBÉRATION N° 17-23-165**

**OBJET : V172023048 Vœu relatif au maintien du Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) dans les locaux situés 8 boulevard Berthier dans le 17e**

**M. BOULARD :** Nous arrivons quasiment au bout de ce conseil d'arrondissement assez fourni avant la trêve estivale par le vœu 48, déposé exceptionnellement sur table, conformément au règlement intérieur. Il y a un caractère d'urgence. Ce vœu est relatif au maintien du GPIS dans les locaux de la RIVP, situés 8 boulevard Berthier dans le 17e arrondissement, porte de Clichy. J'ai souhaité que notre conseil se saisisse de ce sujet ce soir. Je remercie les membres d'avoir accepté le dépôt en début de séance. Vous savez que le GPIS est présent depuis 20 ans dans l'arrondissement. Il est constitué d'une équipe mobile qui patrouille la nuit dans les parties communes de certaines résidences du parc social pour assurer la tranquillité, la sécurité des locataires. C'est un acteur de premier plan, signataire de notre contrat de sécurité d'arrondissement, cher Hugues. Le GPIS contribue activement au continuum de sécurité dans l'arrondissement et au-delà. C'est un partenaire précieux, je tiens à saluer leur action ce soir. Le GPIS bénéficie d'un local 8 boulevard Berthier. La localisation convient à la fois au personnel qui considère le local facile d'accès et il est idéal par rapport à ses sites d'intervention au niveau parisien. Nous avons appris jeudi dernier le déménagement prochain et définitif du GPIS sans consultation de la direction du GPIS, ce qui est assez étonnant, alors que la RIVP qui est le propriétaire des murs, bailleur social parisien, et membre du conseil d'administration du GPIS, n'a jamais signalé cette nécessité de faire déménager le GPIS de ses bureaux. C'est étonnant comme processus. J'ai été alerté par le directeur général, c'est pour cela que je suis obligé de présenter un vœu sur table. C'est incompréhensible. Je tiens aussi à signaler que l'association voisine du GPIS, dans l'immeuble boulevard Berthier, va pouvoir réintégrer son local, et pas le GPIS, alors que le GPIS a investi plus d'un million d'euros en matière d'équipement, notamment de vidéoprotection, en lien avec les bailleurs sociaux, pour assurer la continuité. Nous demandons donc avec ce vœu que la maire de Paris renonce à ce projet de déménagement définitif du GPIS en intervenant fortement puisque la mairie de Paris est actionnaire de la RIVP

**M. ZIADY :** C'est le principe d'un vœu sur table, c'est un sujet que l'on découvre avec vous ce soir. On n'a pas d'information de notre côté, on ne participera donc pas au vote. Effectivement, on parle d'un endroit où cela fait très longtemps qu'on doit faire des travaux. Qui dit travaux, dit relogement temporaire, mais pas définitif. On ne souhaite pas forcément que le GPIS quitte définitivement les lieux, surtout s'ils veulent y rester. On se renseignera de notre côté. Je n'ai aucune information à ce sujet, ni écrite ni orale.

**M. LAVAUD :** On n'a pas assez d'éléments pour juger, on ne participera pas au vote.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Hugues CHARPENTIER, Scévole de LIVONNIERE, Théo MICHEL et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant que le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) est implanté dans le 17e arrondissement depuis près de 20 ans ;

Considérant que cette localisation est à la fois facile d'accès pour les personnels, mais aussi idéalement située par rapport aux sites d'intervention du GPIS ;

Considérant que la Régie immobilière de la Ville de Paris souhaite que le GPIS quitte les locaux qu'il occupe dans le 17e arrondissement en 2024, pour effectuer des travaux dans le bâtiment ;

Considérant que si l'association voisine pourra réintégrer ses locaux voisins à l'issue des travaux, il s'agit d'un départ définitif concernant le GPIS ;

Considérant que les locataires, comme les mairies d'arrondissement et l'ensemble des partenaires du GPIS (polices municipale et nationale, Préfecture de police, etc.) apprécie le travail du GPIS, qui participe ainsi au continuum de sécurité ;

Considérant les travaux réalisés ces dernières années pour moderniser les locaux et développer une salle de caméras de vidéoprotection ;

Geoffroy BOULARD, Hugues CHARPENTIER, Scévole de LIVONNIERE, Théo MICHEL et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris renonce au projet de déménagement définitif du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS).

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

*Le groupe Paris en Commun et les Écologistes, M. LAVAUD et M. MALLO ont indiqué ne pas prendre part au vote.*

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023048

Nombre de votants : 24 dont 1 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 24
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**M. BOULARD :** Merci. Je vous rappelle la date du prochain conseil qui aura lieu le mardi 19 septembre à 19 h 00.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-105
OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172 023 012)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-106
OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172 023 010)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-107
OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 22 mai 2023 (172 023 011)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-108
OBJET : Validation par les membres du conseil d'arrondissement de l'inscription à l'ordre du jour du vœu V172023048 relatif au maintien du Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) dans les locaux situés 8 boulevard Berthier dans le 17e (172 023 015)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-109
OBJET : 2023 DU 5 – DVD Appel à Projets Urbains Innovants « La Folie Champerret » (17e) – Avenant à la concession INDIGO, déclassement, autorisation de dépôt de permis de construire modificatif et constitution d'une servitude au profit de SOGARIS

DÉLIBÉRATION N° 17-23-110
OBJET : 2023 SG DJS DDCT DSOL DAC DVD DASCO DAE DFPE DSP 46 - Transformations Olympiques -Subventions 617 200 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 47 associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »

DÉLIBÉRATION N° 17-23-11
OBJET : 2023 DJS 73 DDCT DAC DSOL Subventions (241 000 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10ème, 11ème, 13ème, 14ème, 15ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

DÉLIBÉRATION N° 17-23-112
OBJET : 2023 DJS 75 DDCT/DSOL/DFPE Subventions (217 000 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (5ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

DÉLIBÉRATION N° 17-23-113
OBJET : 2023 DJS 76 DDCT DSOL DAC DFPE Subventions (281 000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances

DÉLIBÉRATION N° 17-23-114
OBJET : Adoption du budget supplémentaire 2023 (172 023 013)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-115
OBJET : 2023 DAC 523 Subventions (5 800 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement

DÉLIBÉRATION N° 17-23-116
OBJET : 2023 DASCO 76 DAC Convention d'occupation temporaire des locaux de la Cinémathèque Robert Lynen à titre onéreux avec la Société civile des auteurs multimédia (SCAM)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-117
OBJET : 2023 DFPE 68 Subvention (924 707 euros) et avenant n° 2 à l'association Gan Menahem pour ses 4 établissements d'accueil du jeune enfant et subvention (100 000 euros) et convention d'investissement pour l'établissement d'accueil du jeune enfant Gan Kitov situé 9 rue Jacques Ibert (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-118
OBJET : 2023 DFPE 91 - Subventions (34 994 euros) et conventions avec six associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées et à favoriser les échanges entre pairs

DÉLIBÉRATION N° 17-23-119
OBJET : 2023 DFPE 109 Subventions (722 194 euros), avenant n° 2 à l'association FRANCE HORIZON (10e) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant

DÉLIBÉRATION N° 17-23-120
OBJET : 2023 DFPE 116 Subvention (167 845 euros) et convention avec l'association ABC PUÉRICULTURE pour son établissement d'accueil du jeune enfant situé 9, 9bis rue Labie (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-121
OBJET : 2023 DFPE 118 Subventions (159 500 euros) avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre Parents/Enfants

DÉLIBÉRATION N° 17-23-122
OBJET : 2023 DFPE 129 Subventions (845 932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance

DÉLIBÉRATION N° 17-23-123
OBJET : 2023 DFPE 139 Subvention (974 496 euros) à treize associations, avenants à conventions pour la gestion de 22 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux

DÉLIBÉRATION N° 17-23-124
OBJET : 2023 DSOL 54 DAC - Subventions (50 770 euros) à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2023

DÉLIBÉRATION N° 17-23-125
OBJET : Adoption de la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier du 17ème arrondissement (172 023 014)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-126
OBJET : 2023 DSOL 38 DDCT/DFPE/DAE/DAC/DEVE/DASCO/DSP : Subventions (6 483 789 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2023

DÉLIBÉRATION N° 17-23-127
OBJET : 2023 DSOL 49 DPMP/DDCT Subventions (164 600 euros) et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

DÉLIBÉRATION N° 17-23-128
OBJET : 2023 DDCT 67 - DSP - DPE- DSOL - DASCO- DAE - DAC- DEVE - DTEC Appel à projets Politique de la Ville- Subventions de fonctionnement (1 021 850 euros) à 269 associations pour le financement de 411 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-129
OBJET : 2023 DDCT 73 Subventions (77 000 euros) à 11 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant. e. s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2024 du Budget Participatif

DÉLIBÉRATION N° 17-23-130
OBJET : 2023 DDCT 75 – Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2023 - Subventions de fonctionnement (95 000 €) à 7 associations

DÉLIBÉRATION N° 17-23-131

OBJET : 2023 DAE 118 Subventions (367 000 euros) et conventions avec 11 structures d'insertion par l'activité économique

DÉLIBÉRATION N° 17-23-132
OBJET : 2023 DCPA 9 – Autorisation à signer le protocole transactionnel définissant les modalités d'indemnisation de la Ville de Paris par la société SN ERCT CONSTRUCTION pour le marché de travaux relatif à la construction des annexes sportives du stade de rugby du centre sportif Max Rousié à Paris 17ème

DÉLIBÉRATION N° 17-23-133
OBJET : 2023 DJS/DDCT 21 Subventions (25 000 euros) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-134
OBJET : 2023 DLH 94 Location de l'immeuble 69, rue Guy Môquet (17e) à la RIVP –Bail emphytéotique
DÉLIBÉRATION N° 17-23-135
OBJET : V72023036 Vœu relatif à la préservation des commerces du 69, rue Guy Môquet et à l'instauration de logements intermédiaires dans le programme de logements sociaux prévu par la Ville de Paris à cette adresse - Rattaché à la délibération 2023 DLH 94

DÉLIBÉRATION N° 17-23-136
OBJET : 2023 DLH 124 - 1 Modification de garantie d'emprunt finançant un programme de création de 16 logements sociaux situé 119 boulevard Bessières (17e) demandée par Pierres et Lumières –Garantie des prêts PLAI et PLUS (1 788 506 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-137
OBJET : 2023 DLH 141 : Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

DÉLIBÉRATION N° 17-23-138
OBJET : V172023037 Vœu relatif à la création d'une seconde permanence sociale d'accueil (PSA) - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141

DÉLIBÉRATION N° 17-23-139
OBJET : V172023038 Vœu relatif à la priorisation des désignations de demandeurs DALO, domiciliés dans le 17e, pour l'attribution des logements sociaux situés dans l'arrondissement - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141

DÉLIBÉRATION N° 17-23-140
OBJET : V172023039 Vœu relatif au renforcement des moyens humains de l'antenne logement du 17e arrondissement - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141

DÉLIBÉRATION N° 17-23-141
OBJET : V172023040 Vœu relatif au renforcement du dispositif « Echanger-Habiter » et à l'amélioration du taux de rotation - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141

DÉLIBÉRATION N° 17-23-142
OBJET : V172023041 Vœu relatif à la mixité sociale au sein du parc social parisien - Rattaché à la délibération 2023 DLH 141

DÉLIBÉRATION N° 17-23-143

OBJET : 2023 DSOL 68 Budget Participatif. Subventions d'investissement (967 921 €) et de fonctionnement (12 500 €) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. Conventions

DÉLIBÉRATION N° 17-23-144
OBJET : 2023 DDCT 43 Subventions (22 750 euros) au titre du fonds d'animation locale (FAL) du 17ème arrondissement à dix-sept associations

DÉLIBÉRATION N° 17-23-145
OBJET : 2023 DASCO 58 - Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux pour l'année scolaire 2023- 2024

DÉLIBÉRATION N° 17-23-146
OBJET : 2023 DEVE 37 Subventions (64 000 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

DÉLIBÉRATION N° 17-23-147
OBJET : 2023 DDCT 74 Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse des dépôts et consignations

DÉLIBÉRATION N° 17-23-148
OBJET : 2023 DSOL 59 : Participations au titre de l'année 2023 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3 391 198 euros)
DÉLIBÉRATION N° 17-23-149
OBJET : 2023 DVD 43 Stationnement de surface – Mesures de simplification

DÉLIBÉRATION N° 17-23-150
OBJET : 2023 DVD 57 – Plan Vélo 2021–2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 201 635 € en investissement) et conventions associées

DÉLIBÉRATION N° 17-23-151
OBJET : 2023 DVD 76 Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (29 500 euros) et conventions avec 6 associations

DÉLIBÉRATION N° 17-23-152
OBJET : 2023 DVD 83 Plan Vélo. Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France

DÉLIBÉRATION N° 17-23-153
OBJET : 2023 DASCO 2 – Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

DÉLIBÉRATION N° 17-23-154
OBJET : 2023 DASCO 36 Subvention (30 000 euros) à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP 75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire

DÉLIBÉRATION N° 17-23-155
OBJET : 2023 DASCO 45 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-156
OBJET : 2023 DASCO 77 - Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-157
OBJET : 2023 DAC 285 Subvention (15 000 euros) et convention annuelle d'équipement avec l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (AAMSPP)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-158
OBJET : V172023042 Vœu relatif à l'accès de la Petite Ceinture du 17e aux chiens tenus en laisse

DÉLIBÉRATION N° 17-23-159
OBJET : V172023043 Vœu relatif à l'avenir du bureau de Poste Gouvion-Saint-Cyr situé 79 rue Bayen

DÉLIBÉRATION N° 17-23-160
OBJET : V172023044 Vœu relatif à l'ouverture du Cimetière des Batignolles sur le boulevard Victor Hugo situé à Clichy-la-Garenne (92)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-161
OBJET : V172023045 Vœu relatif à la circulation sur l'avenue de Clichy et les rues adjacentes

DÉLIBÉRATION N° 17-23-162
OBJET : V172023046 Vœu relatif à l'optimisation des créneaux sportifs scolaires au profit des associations sportives

DÉLIBÉRATION N° 17-23-163
OBJET : V172023047 Vœu relatif à la multiplication des campements et l'engorgement des dispositifs d'hébergement d'urgence

DÉLIBÉRATION N° 17-23-164
OBJET : V172023035 Vœu relatif à la création d'un quartier d'accessibilité augmentée dans le 17e arrondissement de Paris

DÉLIBÉRATION N° 17-23-165
OBJET : V172023048 Vœu relatif au maintien du Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) dans les locaux situés 8 boulevard Berthier dans le 17e

Procès-verbal de la séance du 19 JUIN 2023

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17ème arrondissement

M. Théo MICHEL,
Conseiller d'arrondissement, secrétaire de séance